

RAPPORT D'ACTIVITES
PÔLE SOCIAL
2019

INTRODUCTION

Le Pôle Social est en perpétuel mouvement, en constante évolution, il se développe et doit alors s'adapter à de nouveaux publics.

Face à ces évolutions, l'équipe sociale se réinterroge sur ses pratiques et travaille sur ses réajustements, dans un souci d'être d'avantage efficiente dans ses accompagnements.

Des séances de travail ont donc été organisées sur fin 2018/premier trimestre 2019 pour revoir le projet personnalisé et lui donner un nouveau format. De même pour retravailler le règlement de fonctionnement, afin de l'adapter aux différents dispositifs et au public. D'un unique règlement de fonctionnement, nous sommes passés à 4, l'adaptant aux familles résidant sur site et aux personnes isolées accueillies en cohabitation, nouveau public, ainsi que pour celles vivant en appartement diffus en famille ou seule en cohabitation.

Le premier semestre 2019 a été une période assez dense avec l'arrivée des personnes attendues au CPH suite à l'extension du dispositif à 93 places au 1^{er} octobre 2018.

Un gros travail a dû être mené pour capter des logements, les visiter, faire les EDL, les ouvertures de compteurs, prévoir l'achat de mobiliers et de vaisselles, et les meubler, en lien avec le service technique, puis accueillir les familles et les personnes seules

Entre l'ALTHO et le CPH, le service gère 14 appartements en bail associatif, situé entre Lizy sur Ourcq et Saint Germain Laval. Dans un souci de réduction des trajets, 2 appartements de Lizy ont été rendus pour des appartements plus proches du centre, il ne reste plus qu'un appartement à Lizy, que nous pensons pouvoir rendre en 2020.

Cependant, avec la gestion du dispositif en bail glissant, les membres de l'équipe ont de nombreux déplacements sur tout le département : de Souppes sur loing à Meaux.

Le service social, c'est l'accompagnement d'environ 400 personnes (adultes et enfants) qui est un accompagnement global (ouverture de droits, santé, scolarité, FLE, insertion professionnelle, accompagnement vers et dans le logement).

A ce jour, nous pouvons confirmer qu'en bail glissant nous sommes à 100% des effectifs cette année.

Au CHRS nous finissons l'année avec 94.99% des effectifs à l'année. Nous avons également décidé suite au départ des grosses familles qui sur-occupaient les chambres de reprendre le bon effectif par chambre, c'est pour cela que maintenant nous occupons toutes les chambres des charmilles.

En CADA l'effectif est de 95.96%. En ALTHO nous sommes à 92.25% des effectifs car nous avons eu une orientation tardive. EN CHU nous sommes à 99.75% dû à une naissance et en CPH 82.87%.

Nous avons de nouveau répondu à l'appel à projet trêve hivernale, les 3 familles sont arrivées entre le 28 et 29 octobre.

Le service social développe aussi son réseau partenarial ainsi que de nouveaux projets comme la mise en place d'actions autour de la parentalité.

L'EQUIPE SOCIALE

C'est une équipe pluridisciplinaire composée de :

➤ Cinq travailleurs sociaux (conseillère en économie sociale et familiale et diplômés universitaires du secteur social) : ils accompagnent les personnes accueillies dans leur insertion sociale, professionnelle et vers le logement.

- Une juriste : elle intervient principalement pour accompagner les personnes dans la régularisation de leur situation administrative.

- Une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) : elle informe, conseille et accompagne les personnes dans les différents domaines de la vie quotidienne (entretien, hygiène, alimentation, sécurité, scolarité ...)

- Une secrétaire : elle a en charge le secrétariat courant du service, l'archivage et la mise à jour des documents administratifs et des tableaux statistiques du service.

Sous la direction d'un Directeur Général, le pôle social est dirigé par deux coordinatrices de pôle.

Une réunion du service sociale a lieu chaque semaine, le mardi matin, de 9h30 à 12h30.

L'équipe sociale, présente du lundi au vendredi en horaires de journée, est épaulée par d'autres services :

- l'accueil, une permanence tenue par des agents d'accueil, est ouverte tous les jours y compris les week-ends avec le relais d'un veilleur de nuit
- Le service ménage qui intervient pour l'entretien des parties communes des bâtiments où sont hébergées les personnes accueillies
- le service technique qui intervient, dans les locaux et les lieux d'hébergements, pour effectuer la maintenance, les réparations et petits travaux.
- le service restauration, composé d'un chef cuisinier et de commis, pour la préparation des repas
- le service administratif de l'établissement

BAIL GLISSANT

Créé en 2011, le bail glissant est un dispositif financé par le Conseil Général favorisant l'insertion durable par le logement. Il s'agit d'une sous-location avec pour objectif le glissement du bail de la famille occupant le logement.

Le public

Le public accueilli au titre de l'AML (Bail Glissant) est diversifié :

- Couples avec ou sans enfants
- Familles monoparentales
- Personne isolée

Les missions

Le bail glissant permet à des personnes en difficulté d'accéder à un logement loué par une association apportant toutes les garanties nécessaires auprès du bailleur.

L'objectif est qu'à l'issue de la période de sous-location (1 an renouvelable une fois), le bail soit transféré au nom de la personne ou famille occupante. Les sous-locataires deviennent donc locataires en titre.

Les missions du Bail Glissant sont alors : accueillir, héberger, accompagner vers l'insertion et l'autonomie locative toute personne adulte. L'accompagnement se fait de manière globale pour permettre à la personne d'accéder au logement et de retrouver son autonomie.

L'hébergement en 2019

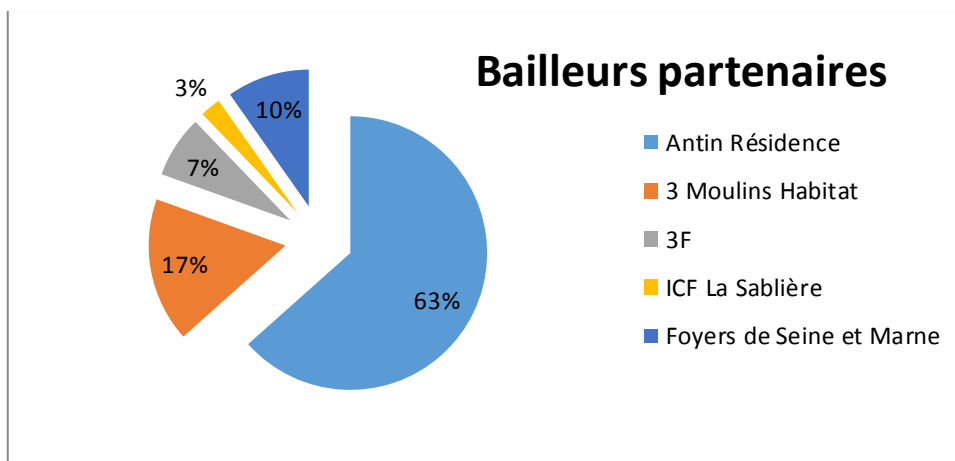
Les appartements

Le Rocheton est conventionné pour 24 logements sur le département de la Seine et Marne, et plus spécifiquement sur les communes suivantes¹ :

- Mée sur Seine
- Melun
- Dammarie les Lys
- Meaux
- Souppes sur Loing
- Bussy Saint Georges
- Montereau Fault Yonne
- Combs la Ville
- Champs sur Marne
- Chaumes en Brie
- Chevry Cossigny
- Coulommiers
- Lognes
- Emerainville
- Savigny le Temple.

¹ En 2019

En 2019, le dispositif bail glissant travaille avec 5 bailleurs.



Modalités d'admission

1. Demande d'un bail glissant dans le cadre d'une proposition de logement pour un ménage.
2. Contact avec le Rocheton pour savoir s'il peut assurer cet accompagnement, avec envoi d'une note sociale.
3. Entretien téléphonique ou physique entre la coordinatrice sociale et le ménage.
4. Envoi d'une attestation d'acceptation de l'accompagnement au bailleur
5. Présentation du dossier ménage en commission d'attribution logement.
6. Le logement attribué, rendez-vous tripartite² pour l'état des lieux
7. Signature contrat de bail entre bailleur /Rocheton.
8. Signature contrat de sous-location Rocheton/ménage

Pour la signature de bail, le Rocheton se charge de souscrire l'assurance habitation et avance le dépôt de garantie. Le bail glissant a une durée initiale d'un an renouvelable une fois. Il peut exceptionnellement se renouveler une 3^{ème} année avec l'accord du Département.

Pendant cette période d'accompagnement, le Rocheton paie le loyer au bailleur social et l'assurance habitation à l'organisme. Le ménage rembourse le Rocheton chaque mois ces 2 dépenses ainsi que la caution. Il s'acquitte lui-même des factures d'électricité/gaz et des charges locatives.

Nombre de personnes accompagnées

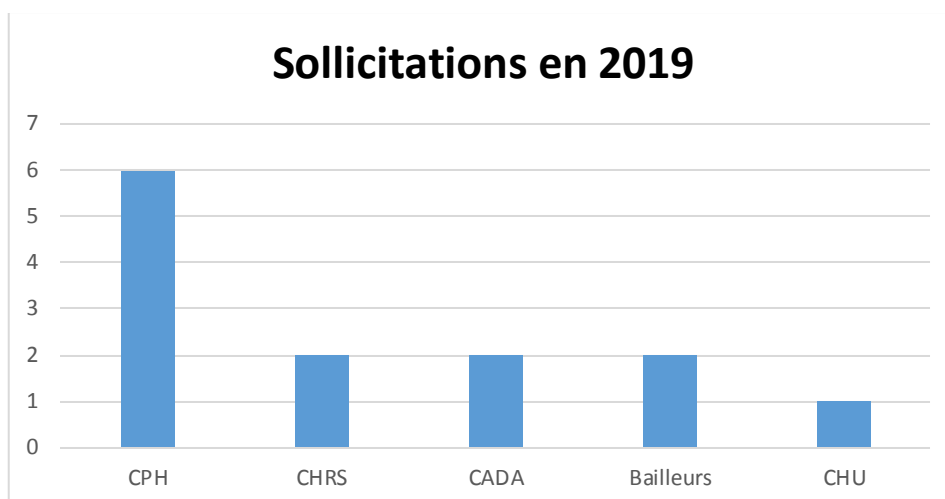
Entrées	Sorties	Présences depuis 2018	Présences depuis 2017	Présences depuis 2016	Présences depuis 2015
13	11	13	9	4	2

1 famille est sortie en 2019 suite à une mutation de logement plus adapté à sa composition familiale.

1 famille est en attente de glissement, le dossier est en cours de traitement chez le bailleur.

² Bailleur/Rocheton/ménage

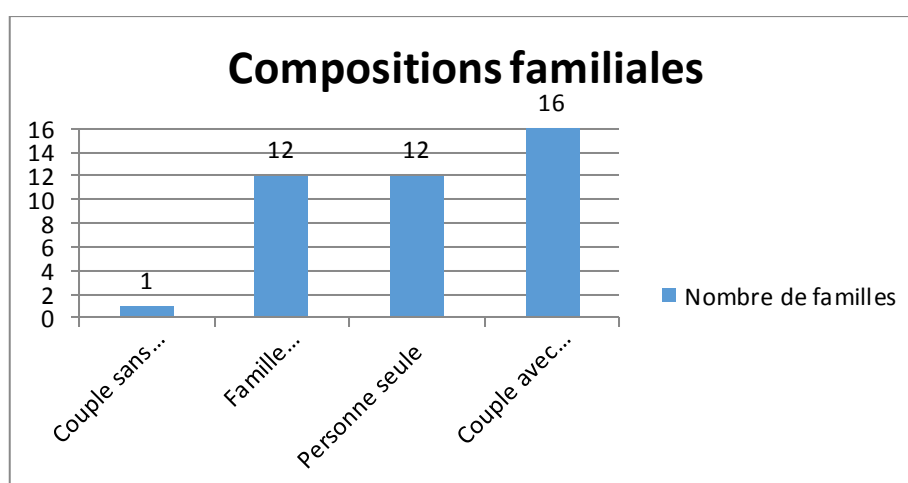
Orientations reçues sur 2019



En 2019, Le Rocheton a accompagné 41 familles, composées de 58 adultes et 65 enfants, soit 123 personnes.

Nombre de ménages	Durée moyenne d'accompagnement	Mois ouverts	Mois théoriques conventionnés ³	Mois réalisés
41	19 mois	12	288	333

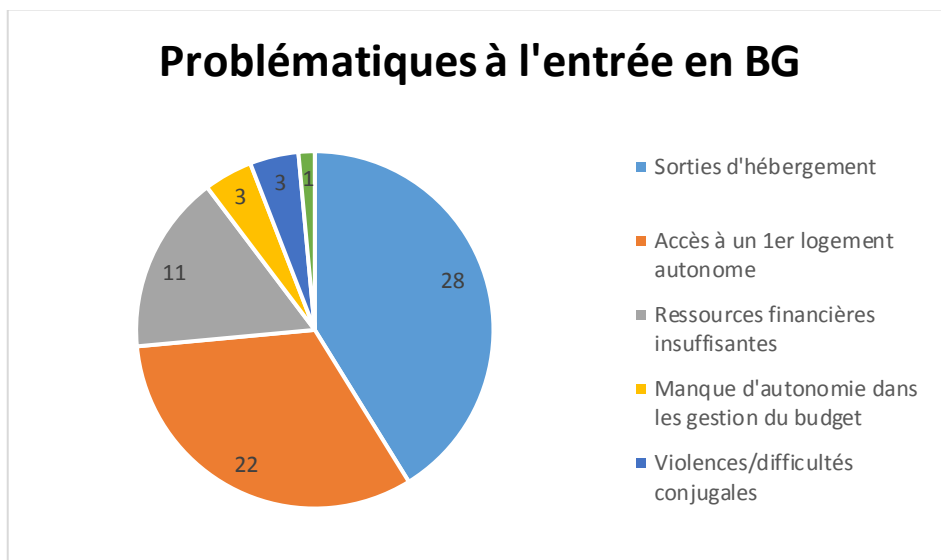
La majorité des ménages accompagnés est composée de couples avec enfants.



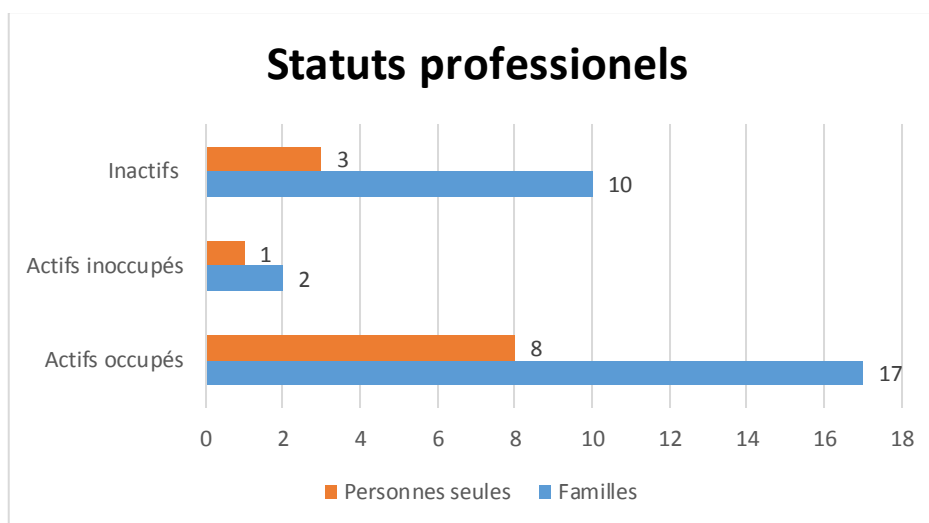
³ 24 baux conventionnés

Problématiques principales à l'entrée

Plusieurs problématiques sont liées aux demandes de bail glissant, toutes sollicitations confondues. Les 3 principales sont la sortie de structures d'hébergement qui vient en lien avec l'accès à un 1^{er} logement autonome, suivies par l'insuffisance de ressources financières. Les personnes accompagnées peuvent cumuler plusieurs problématiques.



Situation par rapport à l'emploi



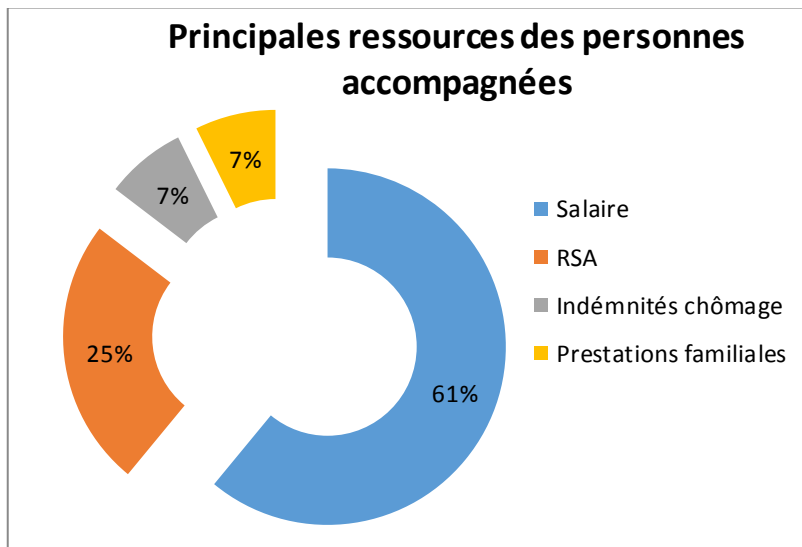
Les actifs regroupent l'ensemble des personnes en âge de travailler exerçant une activité rémunérée- les actifs occupés - ainsi que celles percevant des indemnités du Pôle Emploi - les actifs inoccupés ou chômeurs.

Sont aussi comptabilisés parmi les actifs occupés : les personnes en congés maladie (moins d'une année) ou en formation.

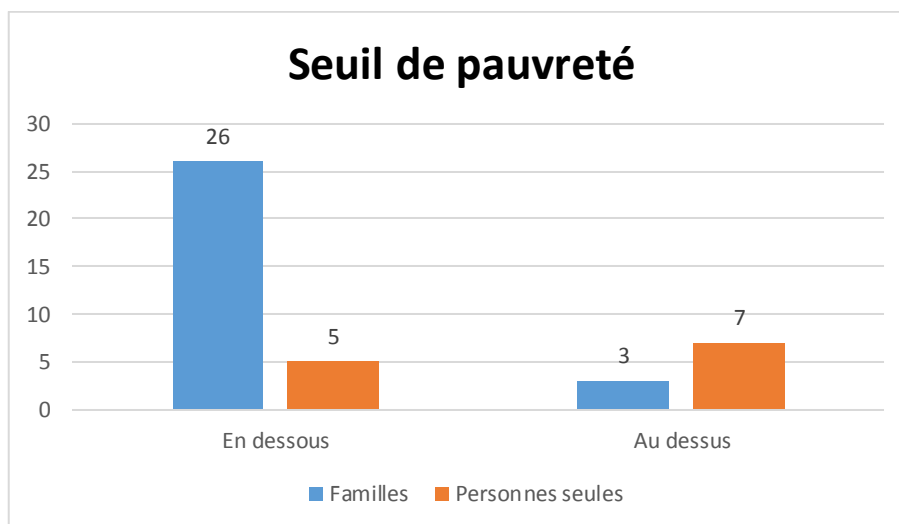
Les inactifs comprennent l'ensemble des personnes qui n'exercent pas une activité rémunérée ou celles déclarant chercher activement à exercer une activité rémunérée.

Situation par rapport aux ressources

Les ménages ont des profils d'insertion professionnelle différents. Les salaires représentent la majorité des ressources que ce soit des personnes seules ou des familles. Pour la plupart, il s'agit d'intérim, de CDD ou de travail à temps partiel. Pour les familles pour lesquelles il n'y a pas de revenus salariaux, la cause principale est le manque de mode de garde pour les enfants.

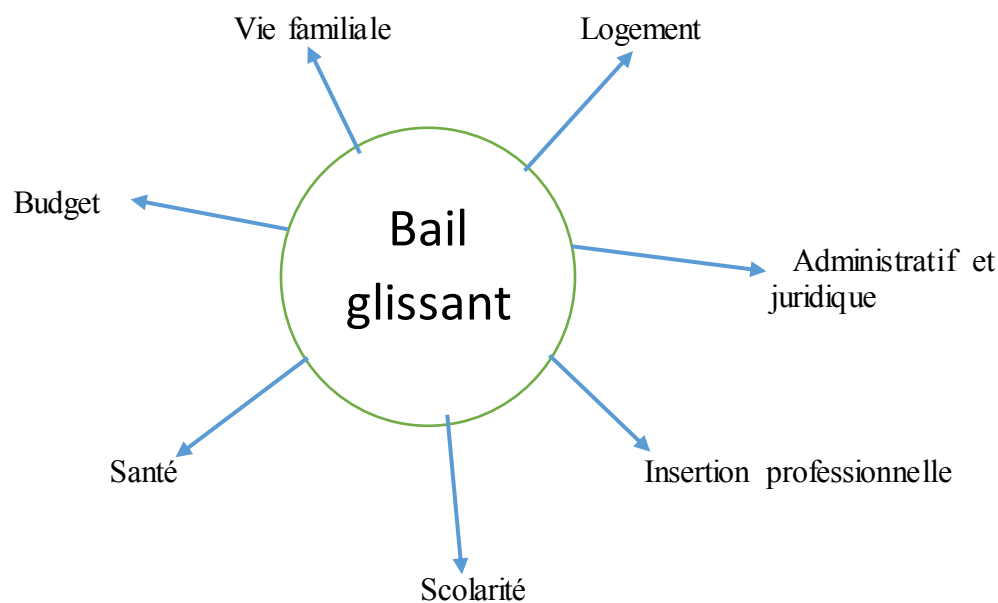


Bien que 61 % des 41 ménages accompagnés travaillent et ont un salaire, 31 vivent en dessous du seuil de pauvreté (*source INSEE – données 2016 – tableau seuil de pauvreté mensuel selon le type de ménage*).



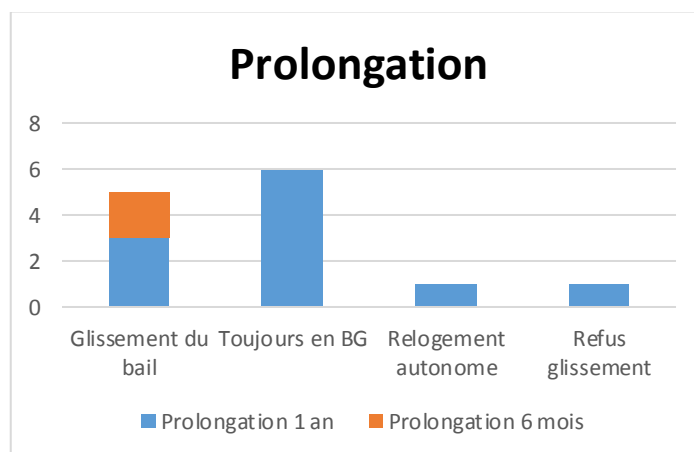
L'accompagnement social

Chaque intervenant social assure un accompagnement global personnalisé axé sur plusieurs domaines. Des rendez-vous mensuels sont organisés au domicile des familles ou au bureau afin de suivre l'évolution de chaque situation. Des projets personnalisés sont également mis en place avec le ménage afin de définir les objectifs de travail à court, moyen et long termes. Ceux-ci permettent de faire des points sur l'accompagnement et le travail effectué.



Prolongation

Sur tous les ménages accompagnés cette année, 13 demandes de prolongation ont été faites sur 6 mois ou un an. Pour 5 d'entre elles, cela a permis le glissement du bail. 6 des familles pour qui une demande de prolongation a été faite sont toujours dans le dispositif. L'année supplémentaire s'axe principalement sur la recherche ou la stabilisation d'un emploi ou d'une formation pour ensuite permettre au travailleur social de présenter le dossier de glissement au bailleur.



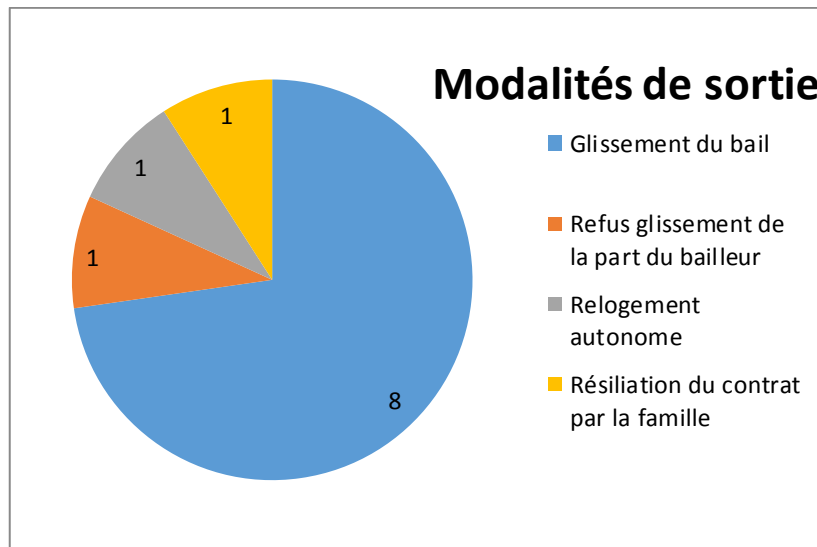
Les sorties

Sur les 41 familles accompagnées, 11 sont sorties du dispositif. Le seul refus de glissement bailleur est marqué par le fait qu'il n'y a pas eu d'évolution professionnelle et/ou financière du ménage depuis son entrée en bail glissant. En effet, cette condition est l'un des critères⁴ importants du dispositif.

⁴ Critères définis par le bailleur

Afin de pouvoir effectuer le glissement de bail, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Paiement régulier du loyer
- Bonne insertion dans le logement (entretien)
- Bonne intégration dans le quartier/voisinage
- Amélioration de la situation économique et/ou financière
- Autonomie dans les démarches administratives



Les familles en bail glissant renouvellent leur demande de logement social tous les ans. De ce fait, elles peuvent recevoir des propositions de logement de bailleurs et décider de quitter leur logement et le dispositif à tout moment. Elles peuvent également se reloger dans le parc privé si leurs ressources financières le permettent.

Conclusion

Sur l'année 2019, le dispositif a rencontré des difficultés de captation de logement en raison d'une forte sollicitation de la part d'autres dispositifs de l'association pour des logements en direct et des baux associatifs.

Principalement sollicité par des CPH et CADA, le dispositif a accueilli un nouveau public face auquel l'accompagnement dispensé doit s'adapter :

- Barrière de la langue
- Précarité de l'emploi
- Augmentation des personnes seules
- Difficultés d'appropriation du logement et d'adaptation à un nouvel environnement

Les objectifs visés sur 2020 sont :

- Un taux d'occupation de 100% au 31/12/2020
- Faire glisser les familles entrées en 2015 et 2016
- Une diminution du temps de prise en charge
- Repenser les procédures d'admission et de prolongation

ALTHO

L'été 2016, l'association reçoit l'agrément pour ouvrir un Hébergement Alternative Hôtel « ALTHO ».

Le public

Le public accueilli est :

- couples avec ou sans enfants
- familles monoparentales

Les places ALTHO sont destinées à des ménages :

- actuellement hébergés à l'hôtel ;
- en situation administrative régulière ;
- ayant des perspectives d'insertion à court ou moyen terme.

Les missions

Les missions de l'ALTHO sont : accueillir, héberger et dispenser un accompagnement global afin de favoriser une insertion vers le logement.

Les appartements

Les familles sont accueillies sur des appartements meublés, en baux associatifs, situés sur Melun (2 appartements), St-Germain-Laval (1 appartement) et Combs-la-Ville (1 appartement).

Modalités d'accueil

Les personnes sont obligatoirement orientées par le SIAO.

Nombres de personnes accompagnées

Le Rocheton a une capacité d'accueil pour 14 personnes sur ce dispositif : 4 familles, 3 de 4 personnes et 1 de 2 personnes.

Problématiques principales à l'entrée

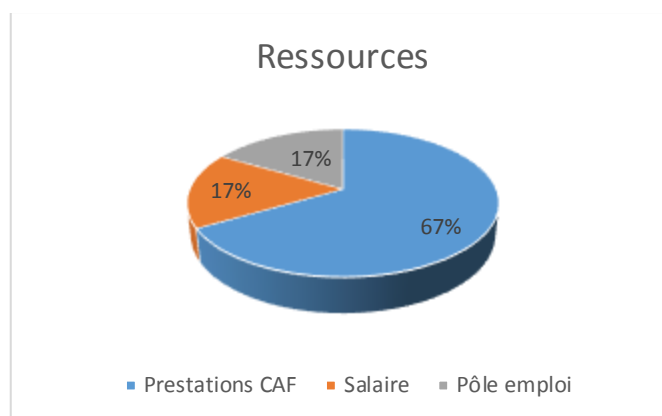
En moyenne, les personnes qui nous sont orientés, sont en France depuis 10 ans quand ils intègrent le dispositif. Cela montre le parcours souvent compliqué et long de ces familles. Une des familles qui nous a été orientée cette année avait passé 11 ans dans différents hôtels et était en France depuis 18 ans.

Situation par rapport à l'emploi

Sur les 6 adultes du dispositif : 1 est en CDI et 3 sont en formation.

Le faible taux d'emploi s'explique par le fait qu'une des familles a des difficultés pour s'exprimer en français et que les deux familles qui sont arrivées récemment (Aout et septembre 2019) viennent d'un autre département d'Ile de France où le bassin de l'emploi est plus favorable.

Situation par rapport aux ressources



L'accompagnement social

Chaque famille a un référent qui assure un accompagnement social global axé sur plusieurs domaines en fonction de ce qui a été défini dans le projet personnalisé. Celui-ci est écrit avec la famille afin de définir les objectifs de travail à court, moyen et long termes. Des rendez-vous réguliers permettent de faire des points sur l'accompagnement et le travail effectué.

Les sorties

Sur l'année 2019 nous avons un taux d'occupation de 92,25%.

Sur les 3 familles qui sont sorties cette année : les 3 familles sont sorties vers un logement social de droit commun : 1 famille via une CLC (Commission Locale de Concertation) de la préfecture, 1 via le SYPLO et 1 famille par une solution personnelle en logement privé.

La durée moyenne de prise en charge en ALTHO est de 14 mois.

Conclusion

Difficultés rencontrées sur les accompagnements :

- Une famille ne maîtrisant pas la langue française
- Des familles en provenance d'autres départements d'Île de France
- L'absence d'orientation pendant un à deux mois

Le taux montre qu'il est compliqué pour le SIAO de trouver des familles répondant aux critères du dispositif ALTHO.

En effet, les 3 entrées réalisées cette année sont 3 familles en provenance d'un autre département d'Île de France pour lesquelles le changement de département a provoqué une rupture de droits sur quelques mois et l'absence alors de ressources.

Les objectifs sur 2020 est une meilleure fluidité sur le dispositif et une durée moyenne de prise en charge de 12 mois.

HIVERNAL

Depuis 2017, l'association ouvre des places pour des familles sans solution d'hébergement, durant tout l'hiver, du 1^{er} novembre au 31 mars.

Le public

Le public accueilli est diversifié :

- couples avec ou sans enfants
- familles monoparentales

Les missions

Le dispositif hivernal a pour objectif de mettre à l'abri ces familles durant la période dite « de trêve hivernale ».

Les missions de ce dispositif sont alors : accueillir, héberger, accompagner dans les démarches administratives afin d'aller vers une insertion sociale.

Lieu d'accueil

Le public accueilli est hébergé au « pavillon » il s'agit d'une maison, sur le site du Rocheton. Le pavillon est divisé en trois chambres. Au rez-de-chaussée se trouve une chambre, une salle de bain, un WC et un coin avec cuisine (sans appareil de cuisson). A l'étage, il y a deux chambres privatives avec salle d'eau, et un WC commun. La restauration est collective et les résidents peuvent participer à toutes les actions collectives proposées par le centre.

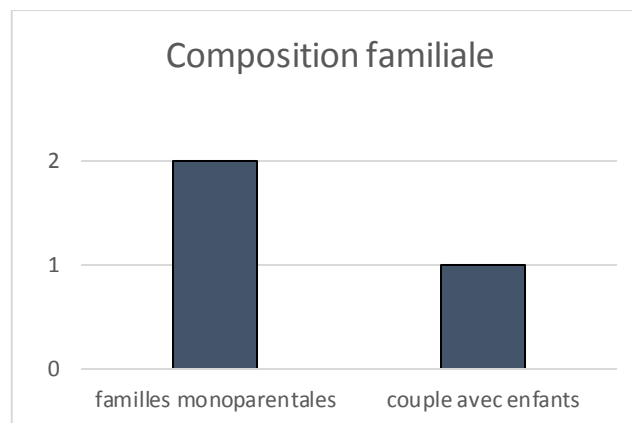
Modalités d'accueil

Les familles sont orientées par le SIAO⁵ Urgence, chargée de répartir les personnes hébergées ou sans hébergement dans les structures d'hébergement prévues à cet effet.

Nombres de personnes accompagnées

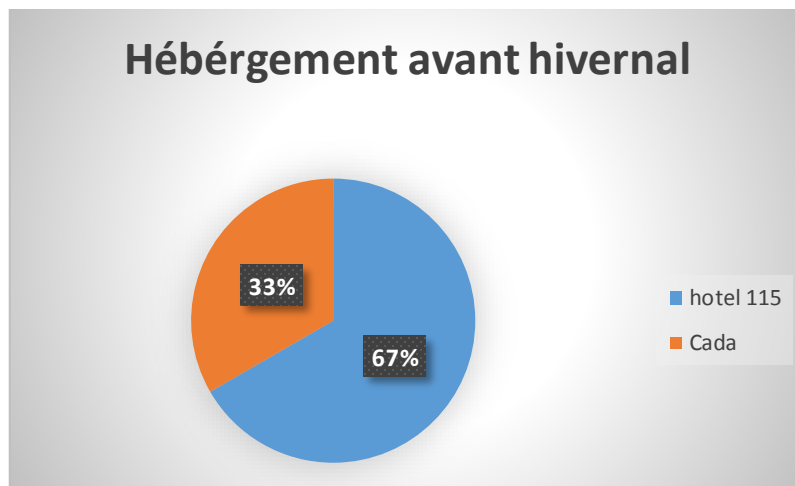
Le Rocheton a une capacité d'accueil pour 10 personnes sur ce dispositif.

Trois familles ont été accueillies dans le cadre du dispositif hivernal. Nous avons deux familles monoparentales et un couple avec enfants.



⁵ Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

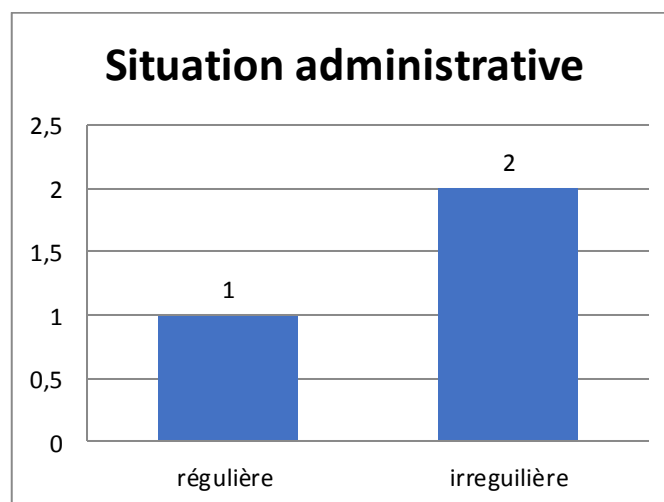
Situation avant l'arrivée au Rocheton :



Problématiques principales à l'entrée

La situation administrative des trois familles est compliquée, et requiert un accompagnement plus important de la juriste :

- Une famille est débouté de la demande d'asile et a une OQTF⁶ ; Un recours contre cette dernière a été effectué.
- Une famille est sans papier. Une demande d'admission exceptionnelle au séjour sur le fondement de la circulaire VALLS a été déposée.
- Concernant la troisième famille, Monsieur est en demande d'asile pour enfant ayant un risque d'excision et Mme est en renouvellement de son titre de séjour pour soin.



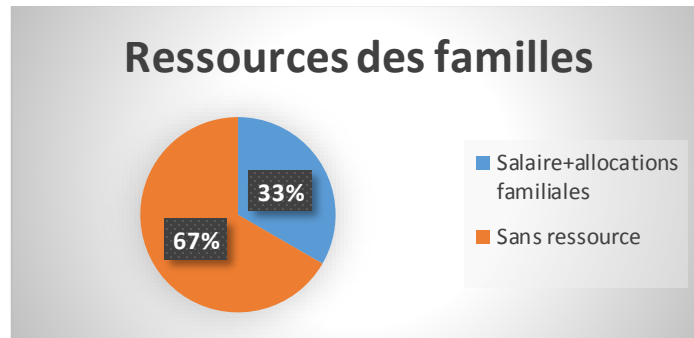
Situation par rapport à l'emploi

Au vu de la situation administrative des trois familles, l'employabilité reste compliquée. Seule, la personne ayant un titre de séjour pour soin à un emploi déclaré.

⁶ Obligation de Quitter le Territoire Français

Situation par rapport aux ressources

Seule la famille ayant une situation régulière possède des ressources.



L'accompagnement social

Une fois l'accueil et l'installation dans les chambres effectués, les familles bénéficient des mêmes droits et prestations que tous les autres résidents du Rocheton, mais également tout ce qui est de l'accompagnement social, dans leur quotidien, leurs démarches, l'accès à l'école des enfants, l'accès aux ateliers et activités proposées par l'équipe sociale.

Les familles savent qu'elles sont hébergées sur notre site de manière très temporaire et doivent garder un lien avec leur référent social qui continue de travailler avec eux sur leur projet de sortie.

Prolongation

Au sein du dispositif hivernal, aucune prolongation n'est possible. La date de fin de prise en charge est connue par la famille dès son entrée.

Les sorties

La date de fin de prise en charge est le 31 mars 2020. Le Rocheton n'est alors plus autorisé à garder les familles.

Une fiche de suivi est alors être remise au SIAO qui se charge de réorienter les familles. Les travailleurs sociaux accompagnent les familles vers les nouveaux lieux d'accueil.

Conclusion

L'accompagnement des familles durant la trêve hivernale est toujours vécu difficilement par les travailleurs sociaux mais également par les familles.

En effet, les familles sont souvent depuis des années dans le même hôtel où elles ont leurs habitudes et leurs réseaux.

Elles sont alors orientées au Rocheton, pour une période n'allant pas au-delà de 5 mois, où elles doivent s'adapter à un nouvel environnement avec son règlement de fonctionnement, se recréer, pour certaines, un réseau et les enfants changent en général d'école.

Puis elles sont, de nouveau, orientées vers une autre structure ou un hôtel et elles devront refaire les mêmes démarches.

De même, la trêve hivernale est de courte durée, et toutes les démarches n'ont pas le temps d'aboutir. Ce qui peut frustrer l'accompagnant comme l'accompagné.

CENTRE D'HERBERGEMENT D'URGENCE

Le centre d'hébergement d'urgence est un dispositif destiné à apporter des solutions d'hébergement à des personnes sans-abris ou brutalement confrontées à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions de ressources, avec ou sans situation administrative, il s'agit d'un accueil inconditionnel.

Le public

Le public accueilli est diversifié :

- couples avec ou sans enfants
- familles monoparentales
- personne isolée

Les missions

Les missions du CHU sont : accueillir, héberger et accompagner vers l'insertion toute personne adulte de plus de 18 ans, considérée comme étant en grande difficulté d'exclusion sociale et nécessitant une aide globale, pour lui permettre d'accéder au logement et de retrouver son autonomie.

Lieu d'accueil

Les personnes accueillies en CHU sont hébergées sur site. Les personnes seules partagent une chambre dans la limite de 4 personnes, les familles ont leur propre chambre. Les sanitaires et douches sont collectifs ainsi que la restauration.

Modalités d'accueil

Les personnes sont obligatoirement orientées par le SIAO.

Nombres de personnes accompagnées

Le Rocheton a une capacité d'accueil pour 13 personnes sur ce dispositif.

2 familles monoparentales ont été accueillies ainsi que 2 femmes seules et 4 hommes seuls.

Problématiques principales à l'entrée

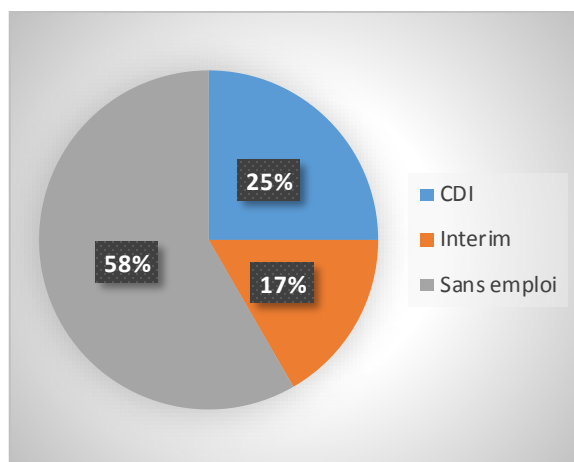
La situation administrative des personnes accueillies est la principale problématique :

- Deux familles monoparentales sont en situation irrégulière.
- Une personne accueillie était sans situation administrative du fait d'une rupture de sa démarche de demande d'asile
- Une personne ressortissante de l'Union Européenne mais qui ne remplit pas les conditions d'accueil permettant l'ouverture de droit.

Ces familles requièrent principalement un accompagnement juridique pour régulariser leur situation et permettre d'ouvrir leurs droits ainsi que travailler une insertion professionnelle et vers le logement.

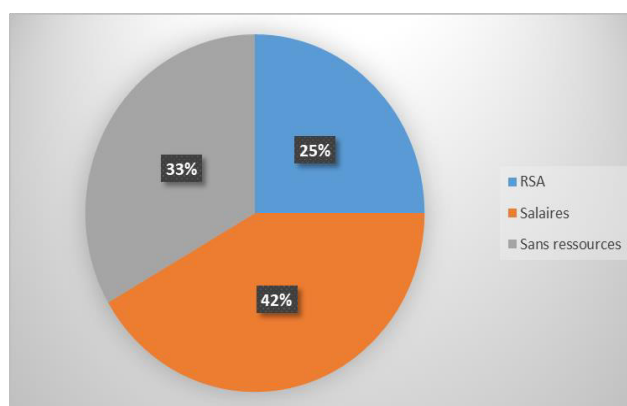
Situation par rapport à l'emploi

La situation administrative d'une partie des personnes accueillies ne permettant pas l'accès à une insertion professionnelle, seul 42% ont un contrat de travail en CDI ou en Intérim.



Situation par rapport aux ressources

De même, l'absence de situation administrative le permettant, 33% des personnes accueillies n'ont aucune ressource.



L'accompagnement social

Chaque personne / famille a un référent qui assure un accompagnement social global axé sur plusieurs domaines en fonction de ce qui a été défini dans le projet personnalisé. Celui-ci est écrit avec la personne / famille afin de définir les objectifs de travail à court, moyen et long termes. Des rendez-vous réguliers permettent de faire des points sur l'accompagnement et le travail effectué.

Les sorties

Les personnes accueillies au CHU sont prise en charge par la structure jusqu'à l'orientation vers une structure plus adapté ou une sortie vers un logement.

En 2019, 18 personnes ont été prises en charge : 10 personnes seules et 2 familles monoparentales, soit un taux d'occupation de 99%.

5 personnes seules sont sorties du dispositif :

- Vers un logement autonome
- Vers une résidence sociale
- Vers le dispositif bail glissant
- Vers un CHU plus adapté à la problématique de la personne
- Vers une prise en charge hospitalière

Ces sorties ont permis l'arrivée de 4 nouvelles personnes, une personne seul étant devenu une famille monoparentale suite à la naissance de sa fille.

Conclusion

Difficultés rencontrées sur les accompagnements :

- Personnes sans situation administrative
- Une personne ressortissante de l'union européenne mais ne remplissant pas les conditions d'accès aux droits
- Une personne ayant des problèmes d'addiction
- Une personne ayant des troubles du comportement
- Cohabitation de personnes seules

Le CHU a ouvert en août 2018 et le service a accueilli pour la première fois des personnes seules en cohabitation.

Le public avec ses diverses fragilités ainsi que l'accueil en cohabitation ont réinterroger les pratiques de l'équipe sociale qui a dû réajuster ses accompagnements.

La gestion de la cohabitation sera un axe de travail sur l'année 2020.

CHRS

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) est une solution d'hébergement temporaire apportée aux personnes éloignées de l'insertion, aux familles rencontrant de graves difficultés, de logement, de réinsertion sociale. Les personnes accueillies en CHRS disposent d'un accompagnement social destiné à les aider à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

Le public

Le public accueilli est diversifié :

- couples avec ou sans enfants
- familles monoparentales

Les missions

Le Rocheton a pour objectif d'assurer les missions suivantes :

- Offrir un hébergement avec un accompagnement social, permettant aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure.
- L'hébergement de stabilisation doit constituer une étape dans le parcours des personnes prises en charge et offrir un environnement permettant de « se poser » et retrouver son intimité et des repères de vie corporels et temporels.
- Les prestations de stabilisation doivent permettre d'enclencher une démarche d'insertion qui pourra, le cas échéant, conduire à terme à un retour à une vie autonome.

L'hébergement

Les familles sont accueillies sur le site le Rocheton dans des chambres avec sanitaires. Elles prennent leurs repas au self de la structure.

Modalités d'admission

Toutes les orientations se font par le Service Intègre d'Accueil et d'Orientation (SIAO) 77. La famille est reçue au sein du centre très rapidement pour un entretien de préadmission. Nous notons certains refus des familles qui ne souhaitent pas venir en CHRS. Nous pouvons ainsi refuser une orientation si nous évaluons que le CHRS n'est pas adapté pour accueillir la famille. Dans ces deux cas, nous demandons au SIAO une nouvelle orientation.

Sur 14 orientations reçues en 2019, nous avons effectué 12 admissions.

Les personnes accueillies signent un contrat de séjour de 6 mois renouvelable ainsi qu'un règlement de fonctionnement de la structure. Après 6 mois d'accompagnement, sans atteindre tous les objectifs, nous envoyons à la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale (DDCS) une demande de prolongation de 6 mois.

Durant toute la durée d'hébergement en CHRS, les familles donnent chaque mois une participation à hauteur de 20% de leurs ressources mensuelles. Une caution est aussi versée dès les premiers jours. Elle est calculée sur la même base que les participations mensuelles, c'est-à-dire 20% des ressources mensuelles de la famille.

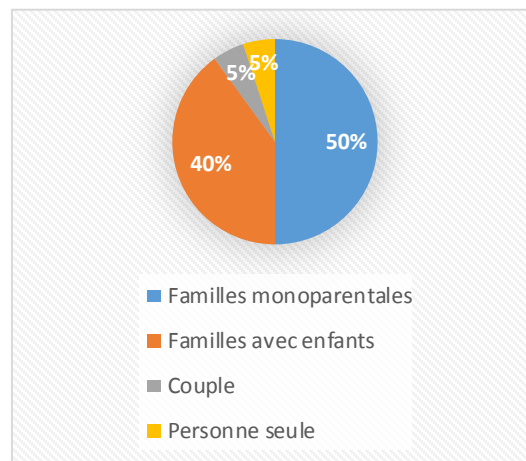
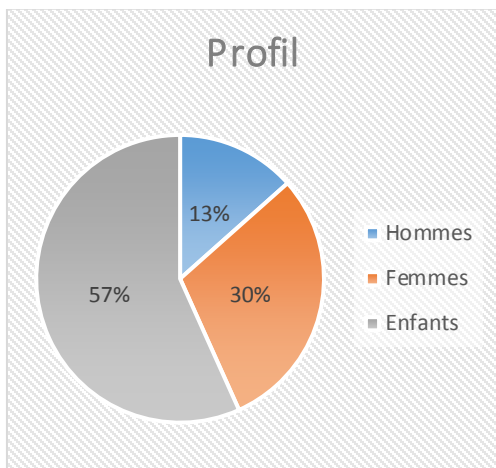
Nombre de personnes accompagnées

La capacité d'accueil est de 35 places.

En 2019, 67 personnes sont prises en charge en CHRS, avec un taux d'occupation de 94%. On peut constater une augmentation par rapport à 2018 dont nous avons accueilli 49 personnes.

Composition familiale

- ✓ 1 couple sans enfant
- ✓ 8 familles avec enfants
- ✓ 10 familles monoparentales
- ✓ 1 personne seule

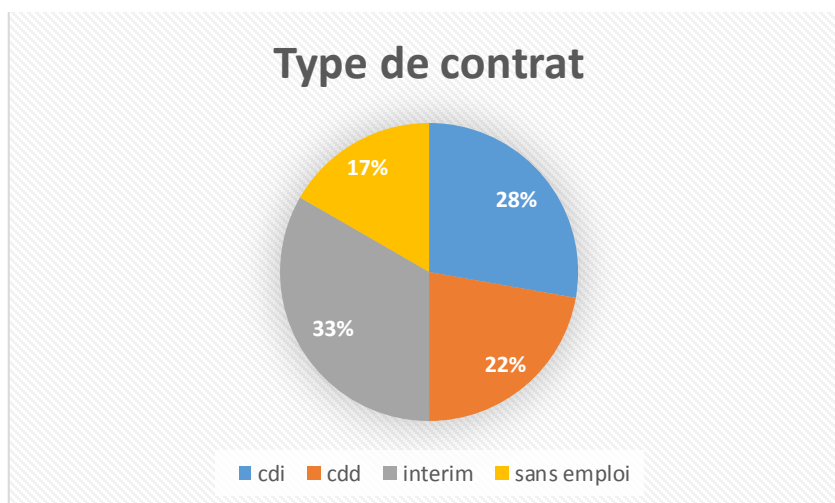


Problématiques à l'entrée

Même si le CHRS accueille que des familles, nous avons une exception cette année d'accueillir une femme seule et un couple de personne âgée, dont leur situation administrative est très fragile. Parmi les 67 personnes accueillies en 2019, les familles monoparentales sont les plus représentées et présentent la moitié des familles accueillies. Les enfants représentent 57% des personnes accueillies. Cette proportion d'enfants accueillis a été toujours importante car Le Rocheton dispose des chambres qui peuvent accueillir des familles nombreuses.

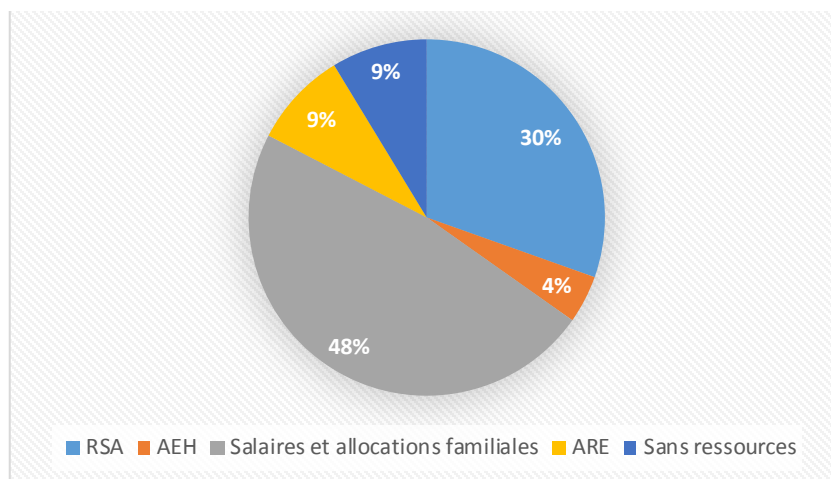
Situation par rapport à l'emploi

La plus part des personnes occupent un emploi, souvent en intérim soit 33%. Pour certains qui ne travaillent pas, la garde des enfants et l'apprentissage du français restent une priorité. L'insertion de ces personnes demande plus de temps, nous mettons en avant dans un premier temps de travailler sur la stabilité de leur situation.



Situation par rapport aux ressources

Sur les 29 adultes accueillies parmi les 67 personnes accueillies, certains ont été sans ressources à leur arrivée. Au fur et à mesure des ouvertures de droits, les personnes ont pu percevoir des prestations de type RSA, allocations familiales, prime d'activité ou trouver un emploi leur permettant de percevoir un salaire. Les salaires et allocations familiales représentent presque 50% des ressources des familles en CHRS. En revanche seul 9% sont sans ressources car leurs situations administratives restent fragiles.



L'accompagnement social

Les personnes accueillies en CHRS sont accompagnées par un travailleur social qui propose, conformément à la loi de 2002 un projet personnalisé qui sera validé et signé par la personne et la direction. Il s'inscrit dans un accompagnement socio-éducatif, suivi par des entretiens réguliers de l'évolution de la situation. Le projet personnalisé (PEP) est construit avec la personne accueillie après une première phase d'évaluation de la situation.

L'objectif du CHRS est bien la réinsertion sociale et professionnelle, l'autonomie afin d'envisager une sortie vers un logement autonome. Ce travail est réalisé par un travailleur social qui a en charge les dossiers et a un rôle auprès des personnes accompagnées. Au-delà de la référence, toutes les situations sont connues et travaillées en réunion hebdomadaire avec l'équipe sociale et les coordinatrices sociales du Rocheton.

L'accompagnement reste global et s'adapte aux particularités individuelles. Les démarches de logement, d'accès aux droits, l'insertion professionnelle et la vie collective sont les principaux thèmes abordés durant l'accompagnement.

- *L'accès aux droits*

Il s'agit principalement d'accompagner la personne à ouvrir tous ses droits, tels que la PAJE, les allocations familiales, le RSA, la prime d'activité, l'AAH ou l'AEH, la CMU-C, l'AME, l'avis d'imposition, accès à la scolarité... Chaque personne hébergée en CHRS, les droits sont ouverts en fonction de leur situation administrative. Les personnes sont aussi accompagnées sur les démarches judiciaires par la juriste de l'association Le Rocheton.

- *L'insertion professionnelle*

La majorité des résidents en CHRS sont sans emploi. Actuellement, une seule personne est en CDI en temps plein, deux en CDI temps partiel et une personne en intérim. Le peu de qualification fait que les emplois sont globalement à temps partiel et de mêmes typologies : entretien des locaux, femme de ménage, assistante de vie.... Le peu de ressources est un frein conséquent pour accéder au logement.

- *Les Démarches de logement*

La plupart des cas, au moment de l'admission en CHRS, les personnes ont déjà une demande de logement social (DLS). A l'heure actuelle, toutes les familles hébergées en CHRS ont une DLS active sauf un couple de personne âgée dont leur situation administrative est encore très fragile. Tout au long de l'accompagnement, ces DLS seront mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la famille.

Nous travaillons l'accès au logement en veillant à l'entretien des chambres, au savoir habiter par le respect de la vie collective, à l'hygiène et à la sécurité. Le budget est aussi important, nous évaluons la capacité à gérer un budget, à anticiper les dépenses liées au logement.

Lorsque le résident est endetté, nous constituons un dossier Banque de France pour faire annuler ses dettes.

Le logement est tant attendu que nous remarquons que lorsque la proposition est faite, le résident peut être réticent et aurait tendance à la refuser. Nous travaillons cette question bien en amont, en expliquant les différentes étapes de la proposition de logement, les services concernés et les conséquences du refus.

Dans le cadre de la démarche de logement, nous proposons la candidature des familles prêtes au relogement, soit en Commission Locale de Concertation (CLC), ou inscrit dans le Système Priorité Logement (SYPLO) ou en bail glissant.

A travers ces moyens, nous avons réussi à reloger des familles.

- *La vie Collective*

Durant toute l'année 2019, la TISF du Rocheton, accompagné par toute l'équipe sociale, a mis en place des activités diverses et variées répondant aux besoins des résidents. L'objectif est de rassembler parents et enfants dans une activité autour d'un objectif commun leur permettant de travailler la parentalité et de devenir actrice au quotidien.

Prolongation

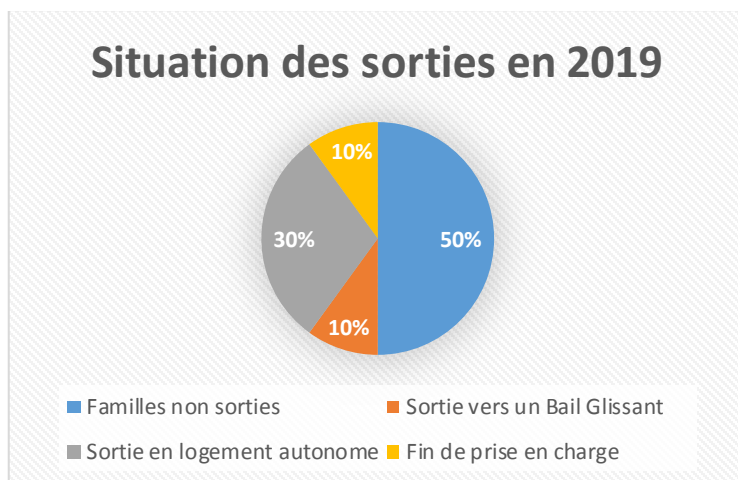
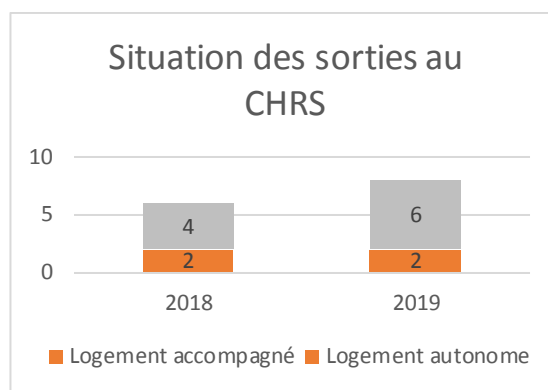
Les sorties

En 2019, le CHRS a enregistré un taux d'occupation de 94%.

Parmi elles, 10 sorties correspondant à 9 familles et 1 femme seule, et 12 personnes accueillies, à savoir 11 familles et 1 femme seule.

Sur les 10 sorties, 8 familles ont accédé à un logement, et deux sans solutions dont nous avons acté la fin de prise en charge pour non-respect du règlement de fonctionnement.

Les sorties		
6 familles en logement autonome	2 en bail glissant	2 sans solutions



En 2019, 40% des familles en CHRS sont sorties en logement. Ce qui représente presque la moitié des familles accompagnées.

Conclusion

On constate une bonne fluidité sur le dispositif que nous espérons maintenir.

CADA

Le Rocheton a une tradition d'accueil de migrants depuis une cinquantaine d'années. En 1973, Le Rocheton accueille des réfugiés chiliens. En 1975, un nouvel agrément est signé pour 52 lits « exclusivement pour les personnes ayant quitté le Cambodge, le Laos et le Vietnam à la suite des événements récents ». En 1980, l'accueil s'étend aux réfugiés venant d'Afrique Noire, adressée par l'association France Terre d'Asile, pour une capacité fixée à 42 lits. En 1983, le Préfet de Seine-et-Marne signe par arrêté une extension d'agrément pour recevoir des réfugiés de toutes origines.

En 2002, le Rocheton devient Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile reçoit des demandeurs d'asile sans solutions d'hébergement et sans ressources.

Le public

Le public accueilli est diversifié :

- couples avec ou sans enfants
- familles monoparentales
- personne isolée

Les missions

Le CADA n'est pas seulement un lieu d'hébergement. Dans cette structure, les demandeurs d'asile bénéficient d'un accompagnement sanitaire et social, d'une aide administrative et juridique, d'un suivi scolaire des enfants, de prestations d'animations... Le CADA a pour but d'accompagner au mieux les usagers dans la gestion de leur attente (attente du traitement de leur demande d'asile). Il a pour but d'apporter un sentiment de stabilité et de sécurité aux personnes fragilisées par des vécus douloureux : il met en œuvre une approche spécifique qui permet aux usagers de bénéficier d'une prise en charge à la fois globale et adaptée à l'histoire et aux besoins de chacun.

L'hébergement

Les personnes accueillies en CADA sont hébergées sur site. Les personnes sont accueillies au sein de chambre avec sanitaire séparé. Ils prennent leurs repas au sein d'un self.

Modalités d'accueil

Les personnes nous sont orientées par l'OFII (Office Français Immigration Intégration) via le logiciel DNA (Dispositif National d'Accueil).

Nombres de personnes accompagnées

Nous accueillons 32 personnes répartis en 1 famille de 5 personnes, 3 familles de 4 personnes, 3 familles de 3 personnes, 2 familles de 2 personnes et 2 isolés.

En 2019 le centre Le Rocheton a accueilli 20 unités familiales, ce qui équivaut à 57 personnes. 10 familles sont sorties du centre soit 27 personnes et 10 familles sont entrées soit 27 personnes

13 nationalités différentes accueillies. Il y a eu cette année une grande diversité dans les pays d'origine des demandeurs d'asiles avec notamment beaucoup de nouveau pays d'origine (ex : Afrique du sud, Egypte, Bénin, Turquie, Algérie)

Situation par rapport aux ressources

Lors de leur demande d'asile les résidents perçoivent l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA), qui est versée par l'OFII, le barème est le suivant :

Composition Familiale	Montant Journalier
1 personne	6,80 €
2 personnes	10,20 €

3 personnes	13,60 €
4 personnes	17,00 €
5 personnes	20,40 €

Lors de l'année 2019, l'OFII a décidé que la carte bancaire qui est utilisée par les demandeurs d'asiles ne serait qu'une carte de paiement uniquement. Elle ne permettra donc plus à un demandeur d'asile de retirer de l'argent liquide d'un distributeur de billets. Avant c'était l'inverse ils ne pouvaient pas payer en carte bleue mais pouvaient retirer du liquide. Le Rocheton, conscient des difficultés que cela peut engendrer pour les demandeurs d'asiles, a donc décidé de permettre d'échanger la moitié de l'ADA perçut en liquide.

Prolongation

Les demandeurs d'asiles peuvent rester le temps de leur procédure d'asile. S'ils sont déboutés ils ont un mois pour quitter le centre (mise à l'abri hôtel par le 115) et 3 mois renouvelable une fois pour les personnes qui obtiennent le statut de réfugié ou la protection subsidiaire (dans ce cas un travail est fait pour une sortie vers un logement autonome, en bail glissant ou en solibail).

L'accompagnement social

Lors de leur hébergement au sein du Rocheton, plusieurs choses sont réalisées : l'ouverture des droits, l'inscription à l'école des enfants, le permettre d'acquérir plus d'autonomie dans les démarches administratives, la gestion de l'attente, la préparation à la sortie etc...

Les principales difficultés rencontrées par les résidents du CADA :

- **La gestion de l'attente.** Il est en effet compliqué pour les demandeurs d'asiles d'attendre les décisions de l'OFPRA et de la CNDA. Cela engendre beaucoup de stress chez les résidents et ils ont besoin d'être très régulièrement rassurés. D'autant plus que durant cette période ils n'ont ni le droit de travailler, ni le droit de faire des formations et ils ne peuvent avoir aucun documents administratifs (carte vitale, acte de naissance etc..). Ils restent donc parfois toute la journée au sein du centre, en ayant peur du résultat de leur procédure d'asile.
- **Les traumatismes** liés aux violences vécues dans leurs pays, liés au parcours de migration, liés à l'exil, liés à la séparation des proches restés au pays, liés à la difficulté de recommencer une autre vie dans un nouveau pays. De ce fait, beaucoup de résidents accompagnés au sein de notre CADA ressentent le besoin d'avoir un suivi psychologique (avec Epsylone) pour parler de leurs souffrances, doutes ou inquiétudes. Sur les 20 unités familiales accueillies en 2019, 9 ont eu un suivi psychologique. De plus, une grande part des enfants ont une hyperactivité ou à l'inverse un repli sur eux même ou une fragilité liée à leurs vécues ou à celui de leurs parents.
- **La vie en collectivité.** Les personnes hébergées au sein du CADA du Rocheton, sont accueillies au sein d'un centre avec sanitaire collectif et self pour les repas. Cette vie en collectivité, où chaque famille à sa culture, son mode de vie peut créer des tensions. De plus, il n'est pas souvent facile pour les familles de suivre les règles imposées par le centre

Les sorties

Taux d'occupation de 95,96%

Modalité de sortie des demandeurs d'asiles (réfugiés et déboutés)

Vers un CPH : 5 personnes soit 19%

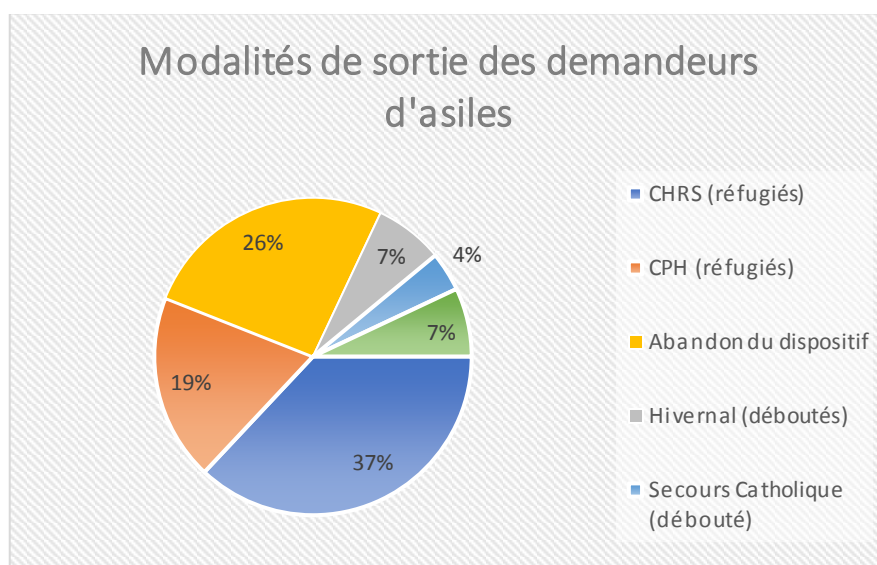
Solution personnelle : 2 personnes soit 7%

Vers un CHRS : 10 personnes soit 37%

Vers un hébergement avec le secours catholique : 1 personne soit 4%

Abandon du dispositif (solution personnelle) : 7 personnes soit 26%

Vers des places hivernales : 2 personnes soit 7%



Cette année il y a plusieurs particularités dans les sorties des demandeurs d'asiles :

- Il n'y a aucune sortie vers l'hôtel, contre 21% l'année dernière. Cela est dû au fait qu'il y a eu beaucoup d'isolés qui ont été déboutés (ils ne peuvent être orientés vers un hôtel et trouvent donc des solutions d'hébergement chez des compatriotes) et également que des familles ont abandonné leur prise en charge au sein du centre avant la fin de la procédure de demande d'asile
- Il n'y a aucune sortie vers le Bail Glissant, contre 25% l'année dernière. Cela est dû au fait que parmi les réfugiés ce sont beaucoup les enfants qui ont le statut et de ce fait l'ouverture des droits est plus compliquée.

Conclusion

On s'aperçoit que malgré la réforme de l'asile en 2018 (qui avait pour but de réduire les délais de procédure), le temps d'hébergement ne varie pas.

Durée moyenne d'accompagnement des familles sorties en 2018 : 15 mois

Durée moyenne d'accompagnement des familles sorties en 2019 : 16 mois

CPH

Le Centre Provisoire d'Hébergement accueille les personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Ce sont des familles ou isolés ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Cette protection est délivrée par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Le public

Le public accueilli est diversifié :

- couples avec enfants
- familles monoparentales
- personne isolée

Les missions

Le CPH a pour objectif d'être un tremplin pour les réfugiés ou bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Les missions de ce dispositif sont alors : accueillir, héberger, accompagner dans les démarches administratives et juridique afin d'aller vers une insertion sociale et locative.

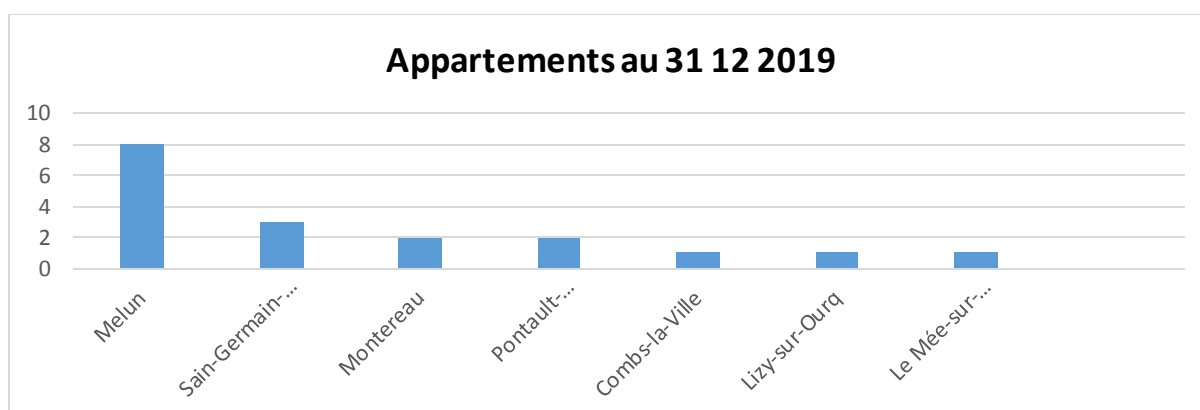
L'hébergement

Au Rocheton, il y a 2 types d'hébergement possibles :

- Sur site, où les résidents vivent dans la partie « Le Château » ; le montant de la participation est alors égale à 20 % des ressources mensuelles car ils bénéficient de la restauration sur place.
- En appartements extérieurs, où la participation est de 10% des ressources mensuelles.

Le 1^{er} octobre 2018, Le Rocheton a obtenu l'accord relatif à une extension de 60 places supplémentaires sur le dispositif.

Ainsi, 11 appartements supplémentaires ont été captés, situés dans 6 villes de la Seine et Marne :



Par la suite, des appartements plus proches de La Rochette ont été captés, ce qui a permis de remplacer les appartements trop éloignés, notamment ceux de Lizy-sur-Ourq.

Modalités d'admission

Les orientations des ménages se font via l'OFII, qui a créé en novembre 2019, le DNA CPH (Dispositif Nationale d'Accueil). Il s'agit d'un logiciel répertoriant les personnes statutaires hébergées en structures. C'est par ce biais que les orientations sont faites.

Nombre de personnes accompagnées

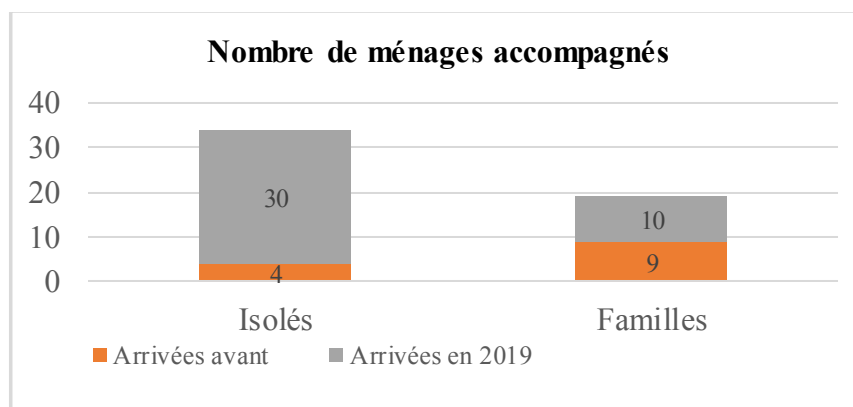
Au 31 décembre 2019, le taux d'occupation globale était de 82,87 %. 21 places isolées étaient occupées sur les 26, soit un taux d'occupation de 80 %, 47 places familles étaient occupées sur les 67, soit un taux de 70 %.

Ce faible taux s'explique par le fait que beaucoup de familles en CADA étaient déboutées, que Le Rocheton avait capté de grands appartements sur demande de l'OFII mais il s'est avéré qu'il y avait une majorité d'isolés à orienter et peu de grandes familles.

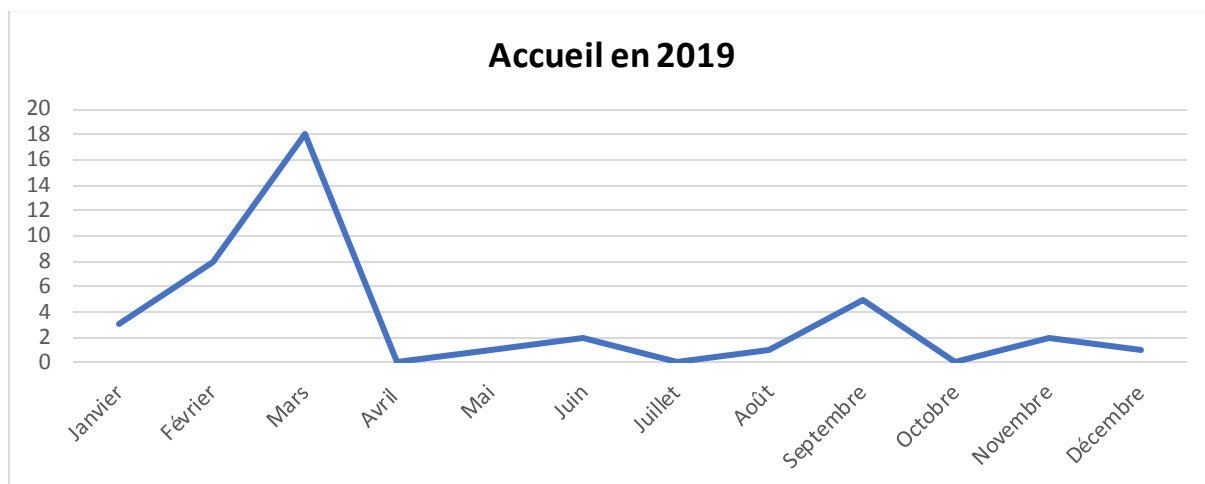
Le CPH a accompagné 53 ménages soit 119 personnes, dont 67 adultes et 52 enfants. Sur les 34 isolés accompagnés, il n'y a que des hommes.

Orientations reçues sur 2019

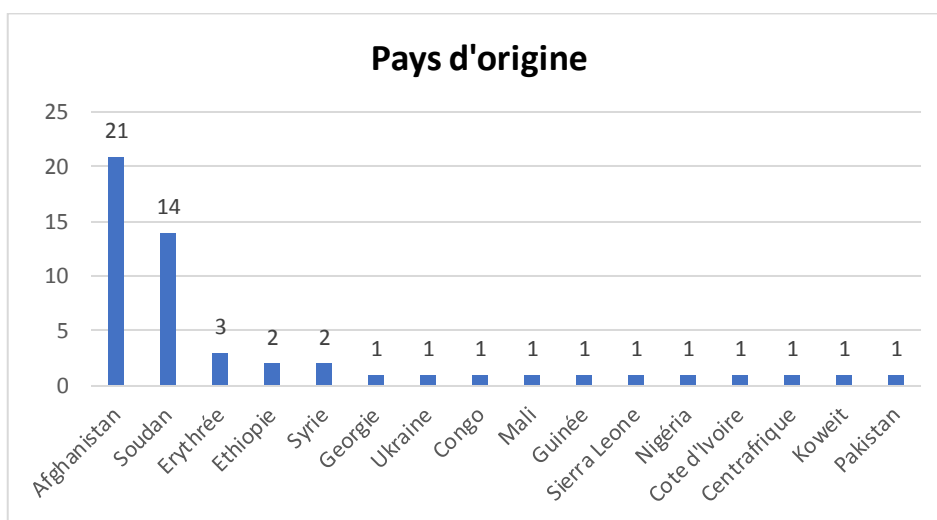
En 2019, 40 unités familiales ont été orientées au sein du CPH le Rocheton, comprenant 30 hommes isolés et 10 familles.



Le mois de Mars 2019 a été marqué par un pic d'accueils d'isolés. En effet, 16 sont arrivés entre le 11 et le 29 mars 2019. Cette quantité d'arrivées sur une courte durée n'a pas pu permettre une bonne qualité de l'accueil autant au niveau des CADA que du CPH.



Les nationalités



Les pays d'origines des personnes seules sont majoritairement l'Afghanistan et le Soudan. Pour les familles, dont la composition est à la fois familles monoparentales ou couples avec enfants, l'origine du pays est plus diversifiée.

Problématiques principales à l'entrée

Les personnes entrant en CPH ont des problématiques communes :

- L'ouverture des droits ne sont pas toujours ouverts
- Les ressources ne permettant pas l'accès à un logement de droit commun
- La barrière de la langue, freinant l'insertion

L'accompagnement social

L'accompagnement a une durée initiale de 9 mois, prolongeable 3 mois avec accord de l'OFII, si nécessaire.

Chaque personne / famille a un référent qui assure un accompagnement social global axé sur plusieurs domaines en fonction de ce qui a été défini dans le projet personnalisé. Celui-ci est écrit avec la personne / famille afin de définir les objectifs de travail à court, moyen et long termes. Des rendez-vous réguliers au bureau du référent ou au domicile permettent de faire des points sur l'accompagnement et le travail effectué.

Il est possible que le référent vienne à l'improviste afin de vérifier qu'aucun squat ne soit fait. Il est formellement interdit que les résidents hébergent des compatriotes, amis, familles, sous peine d'exclusion.

Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été rencontrées par les travailleurs sociaux.

- La cohabitation : que ce soit sur site ou en appartements diffus, les travailleurs sociaux accompagnants les isolés sont souvent confrontés à cette difficulté. En effet, les résidents se plaignent de squat d'amis d'autres résidents ou de manque de respect. Se pose aussi les questions des répartitions des tâches et des différentes cultures. (jusqu'à 6 isolés par appartement) ;
- Les transports : certaines villes sont mal desservies en transports en commun, ce qui est frein à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Les formations OFII : elles sont obligatoires lors de la signature du CIR, et dans certaines situations, elles peuvent être compliquées à suivre (lieu de formation par rapport au domicile, emploi, mode de garde ...)
- L'ouverture des droits : le délai d'attente pour obtenir les documents civils de l'OFPPRA est de 6 à 9 mois. Les organismes tels que la CAF ou la CPAM peuvent les demander pour, par exemple, ouvrir le droit relatif aux allocations familiales. D'autres difficultés relatives aux titres de voyage ou permis de conduire sont également problématiques ;
- La barrière de la langue : pour certaines situations où la compréhension est minime, les travailleurs sociaux font appel à l'ISM Interprétariat ;
- Le mode de garde : principalement dans les familles monoparentales, qui reste un problème pour l'insertion professionnelle ;
- Les traumatismes : le Rocheton n'ayant pas de psychologue au sein de son équipe sociale, des partenariats avec Epsylone (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité), les CMP, CMPP sont mis en place pour accompagner les résidents qui le souhaitent sur le plan psychologique.

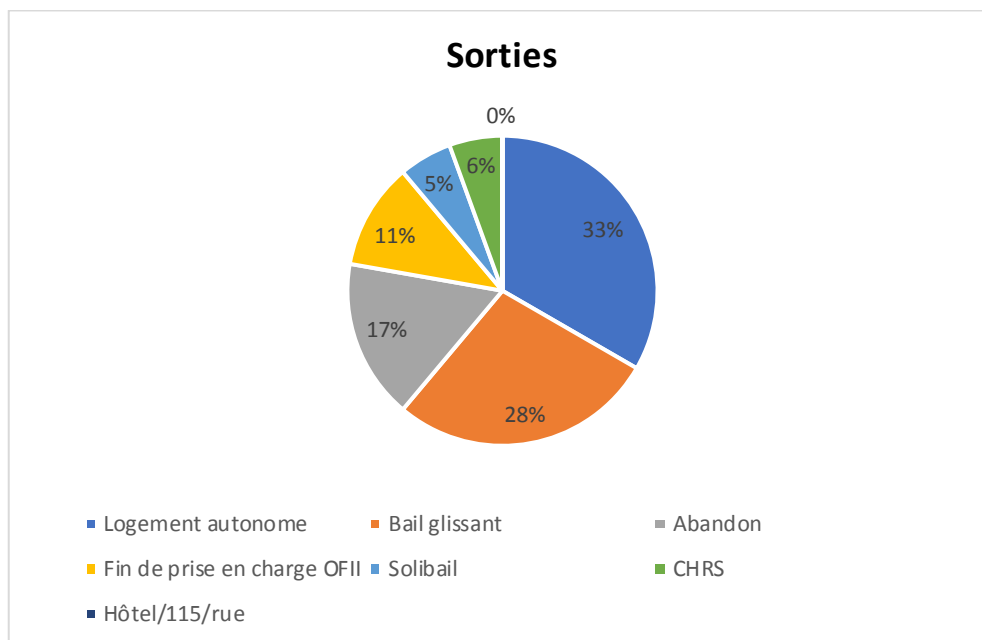
- Les priorités travailleurs sociaux/ménages : le temps d'accompagnement étant limité (12 mois maximum), un travail sur la préparation à la sortie est nécessaire dès les 1ers mois d'accompagnement. D'autre part, ce qui semble important pour le travailleur social ne l'est pas forcément pour le résident, et inversement, car la notion du temps n'est pas la même pour chacun. Le travailleur social a conscience de l'échéance du dispositif alors que la famille n'est pas dans la même dynamique, de par son vécu, son passé.

Prolongation

Les demandes de prolongation sont envoyées par le travailleur social par mail à l'OFII. Elle peut être demandée pour 3 mois supplémentaires au 9 mois de prise en charge

Les sorties

En 2019, 18 ménages sont sortis du dispositif : 7 familles et 11 isolés.



On peut noter un nombre important d'abandons par le résident. Il se trouve alors une solution d'hébergement par lui-même. Généralement, il est hébergé chez des compatriotes. L'abandon peut s'expliquer par la difficulté de vivre en cohabitation avec, parfois différents modes de vie ou différentes ethnies, le montant de la participation (notamment pour les personnes sur site). En effet, sur site, les sanitaires sont collectifs et les résidents partagent une chambre de 25 m².

Les fins de prise en charge OFII se caractérisent par un non-respect du règlement de fonctionnement ou du contrat de séjour par le résident, qui après plusieurs avertissements et/ou convocations de la direction, ne respecte toujours pas le cadre du dispositif. Les sorties en Solibail, CHRS et bail glissant sont des sorties positives car le travail mené en CPH sera poursuivi sur le futur dispositif et amènera, dans la plupart des situations, à des relogements

autonomes. Certains ménages sont assez autonomes pour intégrer directement un logement du droit commun.

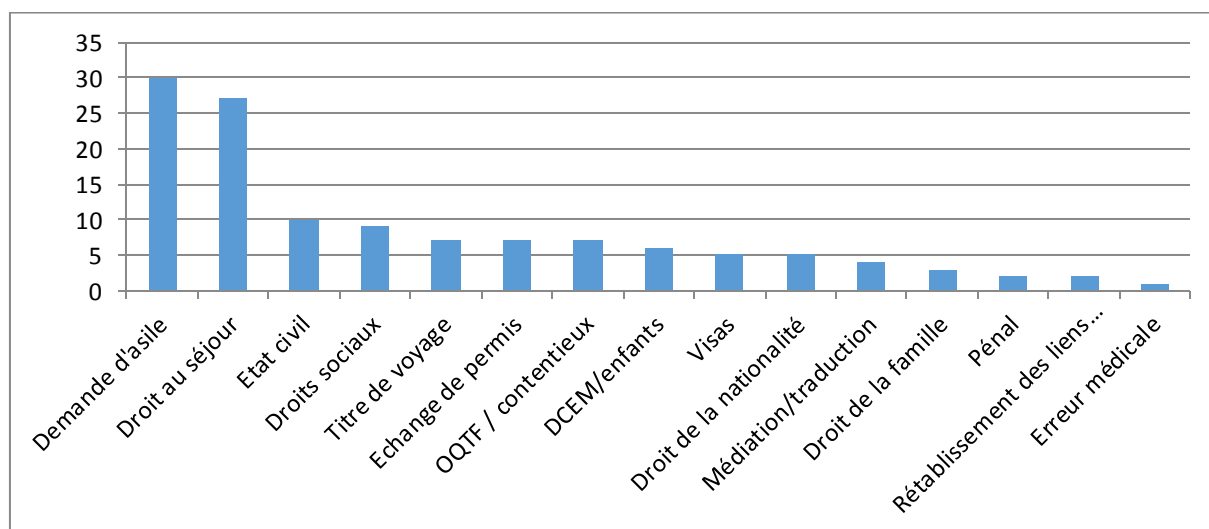
Conclusion

L'année 2019 a connu un pique d'orientation suite à l'extension du dispositif fin 2018. Pour les travailleurs sociaux cela a engendré une augmentation du nombre de personnes à prendre en charges. Il a fallu s'organiser en terme d'aménagement de logement mais également dans la prise en charge de personne seule.

En 2020, les travailleurs sociaux ayant pris en charges les personnes en mars 2019, font devoir faire face à de nombreuses sorties. L'objectif est donc de faire sortir les personnes vers des structures adaptées ou vers le logement.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Domaine d'action de la juriste pour l'année 2019 en fonction du nombre de problématiques rencontrées (tous dispositifs confondus) :



La diversité des dispositifs au sein du Rocheton et la diversité des profils accueillis donnent lieu à une multitude de problématiques juridiques rencontrées.

Le droit d'asile est le domaine sur lequel la juriste est le plus sollicitée. Son rôle d'accompagnement des demandeurs d'asile intervient tout au long de la procédure. Ainsi, elle conseille les demandeurs en apportant des explications précises relatives à la procédure d'asile. Elle apporte son soutien à la compréhension des courriers et décisions et intervient sur les questions d'autorisation de travail, sur les démarches à effectuer auprès des institutions et partenaires, notamment la préfecture, la PADA, l'OFII, les médecins etc... Elle intervient lors de la constitution des dossiers OFPRA à la recherche des preuves et des éléments du récit du

demandeur pouvant soutenir au mieux la demande. Elle prépare les demandeurs à l'entretien. Elle est également en lien étroit avec les avocats pour la préparation des recours à la CNDA. Elle accompagne les demandeurs à la Cour. Enfin, elle intervient sur les questions de droit au séjour post-asile.

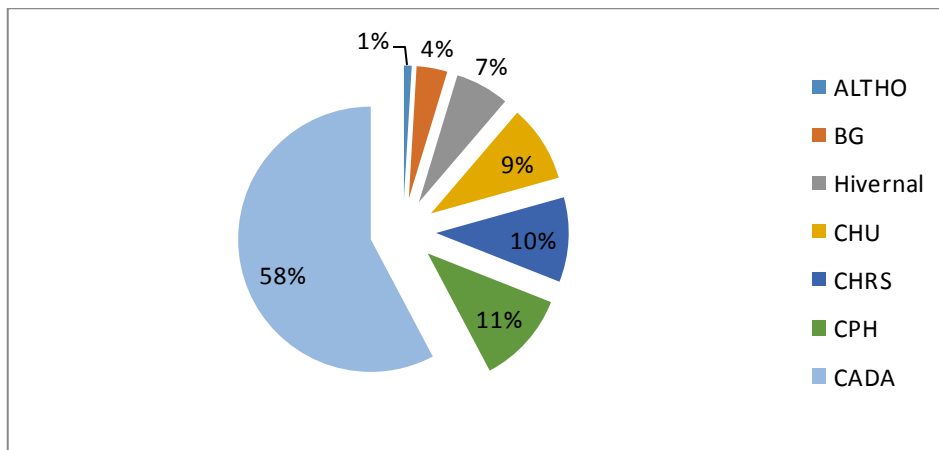
La question du droit au séjour constitue un travail important de la juriste et plusieurs premières demandes de titre de séjour (hors BPI) ont été déposées en 2019. Les situations ont été diverses : mineur pris en charge par l'ASE devenu majeur, admission exceptionnelle au séjour, étranger malade, parent d'enfant Français, renouvellement, erreur de récépissé etc...

Le dispositif CPH s'étant agrandi, les questions spécifiques aux personnes bénéficiaires de la protection internationale ont été plus importantes en 2019. C'est le cas des problématiques liées aux titres de voyage, aux échanges de permis de conduire, à l'état civil et à la réunification familiale par exemple.

Lorsque la situation le justifie, la juriste accompagne les familles dans les démarches de contentieux. Plusieurs cas d'OQTF, de refus de séjour, de refus d'échange de permis ou de refus de visa ont donc motivé la saisine des tribunaux compétents.

Enfin, des questions ponctuelles de droit pénal, de droit de la responsabilité médicale, de droit de la famille, de droits sociaux ont été posées au cours de l'année 2019.

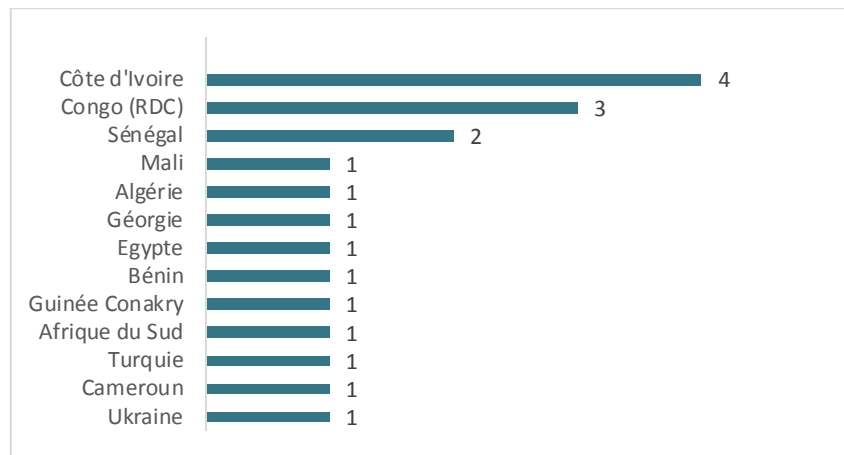
Intervention de la juriste selon les dispositifs en pourcentage de rendez-vous pris en 2019



58 % des prises de rendez-vous sont dédiés au public CADA. Ces interventions reflètent bien le besoin spécifique du CADA en termes d'accompagnement juridique.

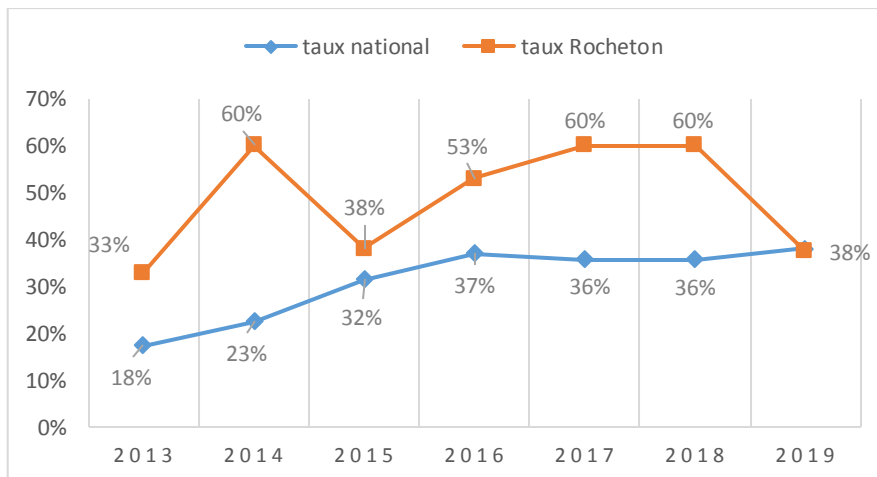
Les dispositifs CPH, BG et ALTHO accueillent un public en démarche d'insertion et nécessitent des interventions juridiques globalement ponctuelles consacrées au conseil avec 16% des prises de rendez-vous pour un total de 68 foyers conventionnés à l'année. Bien que ne représentant que 11 cellules familiales, les dispositifs CHU et hivernal représentent également 16% des prises de rendez-vous avec la juriste. Ce besoin est notamment lié au fait que l'accueil étant inconditionnel au sein de ces dispositifs, de nombreuses familles sont en situation irrégulière et nécessitent donc un suivi plus approfondi en droit des étrangers.

Nationalité des familles hébergées en CADA



Cette année encore, le CADA a accueilli des familles d'origines très différentes avec 13 nationalités représentées. Les pays d'Afrique francophone sont majoritaires (8) et les échanges avec les travailleurs sociaux ont donc été facilités. Dans le cas des familles non francophones, la langue reste une difficulté majeure à la bonne communication. L'intervention ponctuelle d'interprète est une des solutions utilisées mais elle n'est pas systématique en raison de son coût élevé.

Taux de reconnaissance d'une protection internationale en 2019



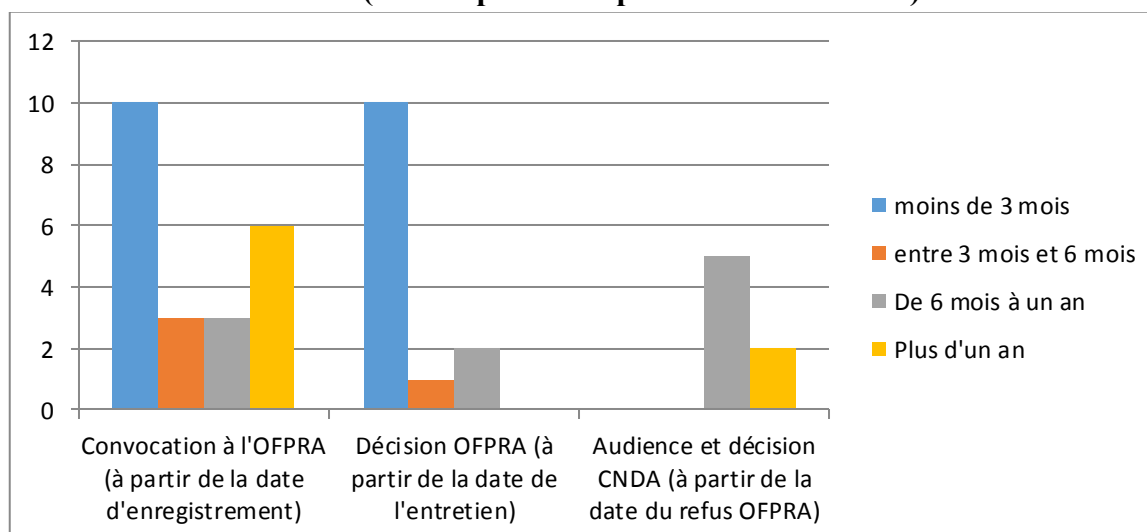
Cette année, le taux de reconnaissance de protection internationale au Rocheton a été plus faible que les autres années. La courbe se situe pour la première fois au même niveau que la moyenne nationale, à 38%. On compte également en 2019 deux abandons de procédure avant décision définitive de la CNDA.

Les décisions de la CNDA ont été particulièrement dures sur certains dossiers considérant que les propos des demandeurs étaient « peu renseignés », « peu consistants », « vagues », «

« élusifs », les données « approximatives », une expression en des « termes généraux », les « descriptions impersonnelles et dénués d'éléments circonstanciés ». La CNDA a alors considéré que les risques en cas de retour dans le pays d'origine n'étaient pas caractérisés et que, par conséquent, la protection internationale ne pouvait être accordée. Ces décisions sont toujours très difficiles à vivre et marquent la fin d'un parcours (parfois très long) au sein de la structure. Les demandeurs d'asile déboutés hébergés au Rocheton en 2019 se sont tous maintenus sur le territoire français une fois sortis de CADA. Des perspectives de régularisation sont envisageables sur les courts et moyens termes notamment par le travail, pour raisons de santé et par la scolarisation des enfants.

Cette année, tous les résidents du CADA ayant obtenu une protection se sont vus reconnaître la qualité de réfugié par décision de l'OFPRA. Au sein du dispositif CHRS, un statut de réfugié a été obtenu après réexamen par décision de la CNDA.

Durée des procédures de demande d'asile des demandeurs d'asile hébergés au Rocheton en 2019 (tous dispositifs et procédures confondus)



Les délais de convocation à l'OFPRA ont été très fluctuants. Alors que la majorité des demandeurs d'asile ont été convoqués assez rapidement (durée inférieure à 3 mois), il y a toujours de nombreux cas où les délais sont supérieurs à une année. Globalement, les décisions de l'OFPRA sont rendues dans les trois mois suivant l'entretien et, dans certains cas, l'attente est un peu plus rude, pouvant aller jusqu'à 10 mois en 2019.

Les convocations à la CNDA demandent une attente d'au moins 6 mois à compter de la décision de refus de l'OFPRA. C'est le temps de constituer la demande d'aide juridictionnelle, de rencontrer l'avocat et de préparer le recours et l'audience. La décision est toujours rendue par la CNDA trois semaines après l'audience.

En 2019, toutes procédures confondues (normale, accélérée et réexamen), la moyenne des durées de procédure au Rocheton aura été d'une année. La procédure la plus rapide s'est soldée par l'octroi du statut de réfugié en un mois et demi à compter de la date d'enregistrement de la

demande à l'OFPPRA. La plus longue aura été de 2 années avec une décision négative de la CNDA.

CVS

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance de participation et d'expression. Il se réunit tous les 3 mois ; il donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il joue souvent un rôle de médiation lorsque sont exprimées des difficultés liées au quotidien de la vie en collectivité.

En 2019, le CVS s'est réuni quatre fois. Les élections des représentants n'ont pas pu avoir lieu faute de candidat. Les résidents sont donc tous conviés à assister au CVS en présence du directeur. Les thématiques les plus souvent rencontrés sont celles liées à l'hygiène et à la restauration collective.

VIE QUOTIDIENNE

Un accompagnement spécifique est proposé aux familles, personnes seules hébergées sur le site du Rocheton en complément de l'accompagnement réalisé par les référents sociaux de chaque dispositif. Cela permet de répondre aux besoins des personnes de manière globale

Le public

Le public accueilli est diversifié :

- couples avec ou sans enfants
- familles monoparentales
- personne seule

Les missions

Les missions de la Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F) sont axées sur 3 points :

- Apporter un soutien aux familles, personnes seules dans le cadre de leur vie quotidienne au sein du Rocheton,

Exercer un rôle de prévention, formation auprès des familles

- veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité instaurés sur le site. (Tri sélectif, sécurité incendie, restauration, relations avec les autres services (accueil, ménage, cuisine))
- Proposer, animer des activités, ateliers destinés aux enfants et/ou aux adultes

L'hébergement

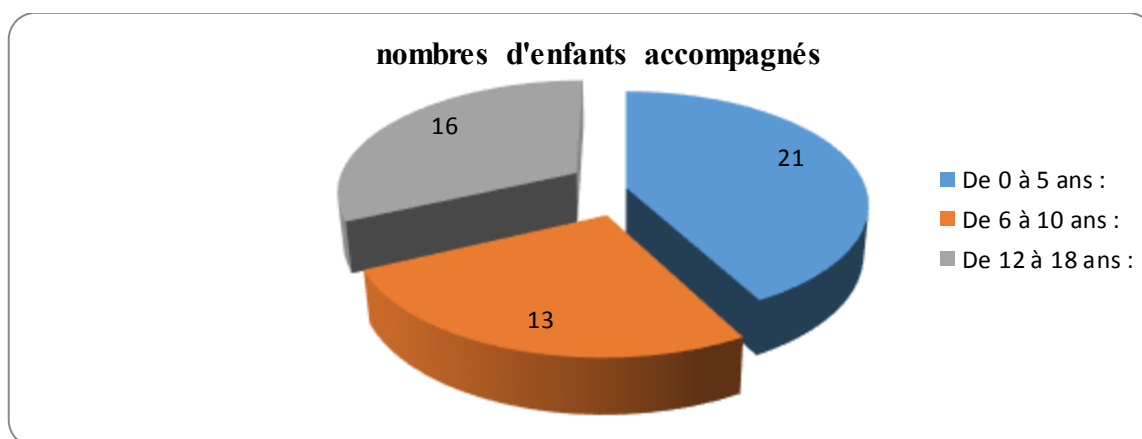
Les personnes hébergées sur le site du Rocheton sont accueillies sur les dispositifs : CADA, CPH, CHU, CHRS et HIVERNAL

Nombre de personnes accueillies

Le nombre de personnes présentes en 2019 est en moyenne de 90 dont 49 enfants.

L'âge des enfants varie de la naissance à 18 ans

Effectifs à fin 2019 :



La vie quotidienne :

Une visite des chambres est faite avec la coordinatrice de l'équipe sociale tous les mois. L'objectif est le contrôle de l'entretien des chambres mais avant tout ce sont des moments d'échange avec les résidents axés sur la prévention, l'information.

Le contrôle de la propreté des parties communes (couloirs, sanitaires, buanderie,..), du respect du tri sélectif est quotidien.

Diverses actions collectives ou individuelles sont organisées, tout au long de l'année, pour répondre à ces besoins.

L'équipe sociale travaille, également, en collaboration avec des partenaires extérieurs de proximité afin de diversifier ces actions.

Le Rocheton assure l'achat du lait pour les bébés.

De 0 à 1 an : le lait en poudre prescrit par le pédiatre et l'eau minérale (4 litres par semaine)

De 1 à 3 an : 4 litres de lait entier par semaine (1/2 de lait par jour est préconisé pour répondre aux besoins de l'enfant)

Elle peut ainsi aider, conseiller les mamans sur l'alimentation de leur enfant.

Activités et ateliers proposés par le Rocheton :

- Actions collectives et ateliers animés par la T.I.S.F. et l'équipe sociale:

Ateliers collectifs ou individuels ponctuels d'aide au tri des papiers administratifs :

Les résidents qui le souhaitent sont aidés pour s'organiser dans la gestion de leurs papiers.

Ateliers collectifs ou individuels ponctuels d'aide à l'élaboration des CV, lettres de motivation :

Les résidents qui le souhaitent sont aidés pour créer, mettre à jour leur CV en fonction de leurs recherches d'emploi.

Ateliers collectifs « l'accès au logement »

Cet atelier a pour but d'expliquer aux résidents qui vont accéder à un logement toutes les formalités à connaître (quittance de loyer, relevé d'électricité,) et les dépenses auxquelles ils devront faire face (loyer, ameublement, électricité, gaz...).

Pour certains un budget prévisionnel sera fait également.

Café du vivre ensemble :

C'est un espace de discussion proposé aux familles remis en place en 2019. Discussions menées par la coordinatrice sociale et la T.I.S.F.

Cours de français adultes :

Deux cours de 1h30 sont assurés par semaine. Bien que collectif, les cours sont adaptés au niveau de chacun.

Soutien scolaire collectif et individuel :

Tous les mercredis après-midi, le soutien scolaire est proposé aux enfants : presque tous les enfants y viennent, une quinzaine en moyenne.

- CP de 14h à 15h
- CE1 CE2 CM1 de 15h à 16h
- CM2 et collège de 16h à 17h30

De plus, la T.I.S.F. propose du soutien scolaire individuel si besoin.

Animations lors des vacances scolaires :

Des activités diverses sont organisées pendant les vacances scolaires pour les enfants et pour leurs parents.

Deux ou trois sorties culturelles ou de loisirs sont aussi programmées.

Pour des raisons de transports, elles sont limitées à 15 personnes plus les travailleurs sociaux qui les conduisent.

Mini camps d'été :

Chaque année, sur le site du Rocheton (présence d'un lieu de camping), un mini séjour d'une semaine est proposé aux enfants (de 6 à 12 ans) des familles hébergés sur site ou dans les appartements extérieurs. Deux animatrices sont recrutées pour encadrer 8 à 10 enfants.

Evénements festifs :

Fête des réfugiés : Chaque été, l'équipe sociale organise une grande fête à cette occasion avec tous les résidents autour d'un barbecue et de diverses activités.

Fête de Noël : un repas de Noël, une après-midi de jeux, précèdent l'arrivée du père Noël pour la remise de cadeaux.

Fête d'halloween : Chaque année, l'équipe sociale organise une grande fête pour Halloween, avec costumes et création d'attractions.

Carnaval : A l'occasion du Mardi gras, un concours de costumes sur le et un grand goûter réunis tout le personnel du Rocheton

- Actions collectives et ateliers animés par des intervenants extérieurs

Actions de prévention : Réseau ville hôpital :

Deux intervenants sont venus animés un atelier de prévention sur l'hygiène dentaire. Une vingtaine de personnes étaient présentes dont 15 enfants très intéressés et curieux. Ils sont repartis avec un kit de brossage.

Actions de bien être : L'Oréal

Dans un camion aménagé, des esthéticiennes sont venues proposer des soins du visage aux femmes. Pendant ce temps, l'équipe sociale a gardé les petits enfants afin de laisser un moment de détente pour leur maman.

- Partenariats extérieurs en 2019

Carrefour solidarité :

Pour des événements festifs organisés par le service social (noël, kermesse, halloween, pâques,...), nous recevons des dons tels que jouets, décorations, etc.....
Nous recevons chaque année des fournitures scolaires.

Hypermarché Auchan :

Pour des événements festifs organisés par le service social (noël, kermesse, halloween, pâques,...), nous recevons des chèques cadeaux

[La foire fouille](#) : Pour la kermesse, nous avons reçu des petits lots pour les enfants

[Lycée Technique Benjamin Franklin à La Rochette](#) :

Depuis 2018, des cours de français pour adultes sont dispensés par des professeurs du lycée, Les résidents ont pu en bénéficier.

[Centre de loisirs L'Escargot- La Rochette](#) : Depuis 2017, nous organisons ensemble une kermesse qui réunit les enfants du centre et du Rocheton.

[Agglomération Melun val de seine et le PIMMS de Melun](#) :

Depuis 2017 : nous participons à l'organisation du jeu « Melibus citoyen », jeu ouvert à tous. Le Rocheton est une des étapes du jeu.

[Réseau ville hôpital \(RVH\)](#) :

En collaboration avec le Rocheton depuis plusieurs années, le Rocheton a décidé de faire appel au RVH afin d'effectuer un partenariat en 2019, et aimerait le reconduire en 2020.

Conclusion

L'accompagnement dans le domaine de la vie quotidienne des résidents est une activité complémentaire et essentielle à celui des travailleurs sociaux étant accès sur l'accompagnement global (administratif, logement, emploi, scolarisation...).

L'objectif 2020 est de créer un partenariat plus large pour avoir un champ plus large d'action de prévention comme par exemple sur la parentalité, la prévention routière, ou encore sur la santé.

CONCLUSION

L'année 2019 a été riche et un gros travail, porté par une équipe dynamique, a été effectué.

Les perspectives sur 2020 :

- Capter de nouveaux appartements
- Continuer à développer le service social
- Mettre en place une analyse des pratiques
- Développer le partenariat
- Mettre en place des actions autour de la parentalité
- Réécrire le projet du service social